



MEMOIRE DE FIN DE CYCLE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE
MASTER EN DECENTRALISATION ET INGENIERIE DU DEVELOPPEMENT LOCAL

OPTION : GESTION ENVIRONNEMENTALE DES MILIEUX AQUATIQUES ET FLUVIAUX

Promotion : 2014 - 2015

**GOVERNANCE ET VULNERABILITE DES
GROUPES SOCIAUX**

*ANALYSE DE LA SITUATION INSTITUTIONNELLE AUTOUR DU COTON DANS LE
CERCLE DE KOUTIALA*

Présenté et soutenu par

Oumar Tiédiougou TRAORE

Devant le jury composé de

Directeur de Mémoire: Dr Abdou BALLO

Co - Encadreur: Dr Amadou SIDIBE

Co - Encadreur : Dr Edmond TOTIN

President du jury :

Dr Bakary DOUMBIA

Assesseur:

Dr Gaoussou DICKO

SOMMAIRE	
DÉDICACE	I
REMERCIEMENTS	II
SIGLES ET ABBREVIATIONS	III
RÉSUMÉ	1
ABSTRACT	2
INTRODUCTION	3
I.PREMIÈRE PARTIE: REVUE BIBLIOGRAPHIQUE ET LE MILIEU D'ÉTUDE	6
1.1. REVUE BIBLIOGRAPHIQUE: LES CONCEPTS UTILISES DANS CE MEMOIRE	6
1.2.MILIEU DE L'ÉTUDE	12
1.2.1 PRESENTATION DU CERCLE DE KOUTIALA.....	12
1.2.2. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE N'GOUNTJINA	12
II. DEUXIÈME PARTIE: MATERIELS ET METHODE	15
2.1.MATERIEL	15
2.2.METHODE	15
2.2.1.LA REVUE DOCUMENTAIRE	15
2.2.2.LA PHASE EXPLORATOIRE DE TERRAIN.....	15
2.2.3.LE CHOIX DU SITE DE L'ETUDE.....	16
2.3.4. LA COLLECTE DE DONNEES SUR LE TERRAIN	16
A) ÉCHANTILLONNAGE	16
B) L'EXPLOITATION ET L'ANALYSE DES DONNEES.....	17
III.TROISIEME PARTIE: RESULTATS ET DISCUSSIONS	18
3.1. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DU VILLAGE DE N'GOUNTJINA ...	18
3.2. ORGANISATION SOCIALE AU NIVEAU DU VILLAGE	18
3.3. HISTORIQUE DE LA COOPERATIVE DU VILLAGE D'ETUDE	20
3.4. FONCTIONNEMENT.....	21
3.5. CADRE LEGISLATIVE DES COOPERATIVES	21
3.6. CONSEQUENCES DE L'EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA FORME AV A CELLE DE COOPERATIVE	23
4.2.1. PRESENCE D'EQUIPEMENT DANS LES MENAGES	27
IV QUATRIEME PARTIE: ANALYSE SYSTÉMIQUE DES DIFFÉRENTS ACTEURS	38
V.CONCLUSION	43
VI. PERSPECTIVES	xlv
ANNEXES	X

DÉDICACE

Je dédie ce présent mémoire à toutes les personnes vulnérables du fait de la mauvaise gouvernance.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, mes remerciements les plus sincères à toutes les personnes de bonnes volontés qui m'ont apporté leur soutien et leur sympathie. Il s'agit particulièrement de :

- Dr Abdou BALLO, Directeur de mémoire, Maître Assistant à Faculté Histoire et Géographie, pour sa rigueur scientifique et ses conseils qui ont été indispensables dans l'élaboration de ce document ;
- Dr Amadou SIDIBE et Edmond TOTIN mes Co-encadreurs de l'ICRISAT pour avoir accepté de m'encadrer dans ce travail, malgré leur calendrier chargé. La pertinence de leurs conseils, les observations scientifiques et les suggestions ont permis l'élaboration de ce travail de recherche ;
- La Direction de ICRISAT Bamako pour avoir financé la recherche sur le terrain ;
- Dr Aboubakar BENGALY professeur à l'IPR/IFRA pour ses suggestions et réactions fort intéressantes ;
- Dr Moussa KAREMBE, chef de labo ECOTOP à la FAST pour l'accueil dans son labo ;
- Tout le corps professoral et le personnel de l'IUDET, pour la qualité de la formation ;
- Mes parents Feu Bamini et feu Karidia TRAORE qui m'ont envoyé à l'école. Je demande à Allah de leur accorder son pardon et sa grâce ;
- Mon grand frère Zan TRAORE et ma grande sœur Fatouma TRAORE pour leurs bénédictions ;
- Mon grand frère Broulaye TRAORE et sa famille à Koutiala pour l'accueil et l'appui multiformes pendant la phase de recherche sur le terrain ;
- Dr Souleymane DEMBELE, Ph.D en Sciences de l'Environnement et collègue de bureau qui a suscité en moi l'intérêt pour cette formation ;
- Dr Djibrilla Moussa, D.A. CPS Industrie, Commerce, Artisanat et Emploi pour son accompagnement constant et multiforme ;
- Ma femme et mes quatre enfants pour les privations qu'ils ont dû subir afin de me permettre de réaliser ce projet personnel ;
- Tous les membres de ma famille à Bamako et au village natal de Dani ;
- Toute la population du village de N'goutjina pour leur accueil et leur disponibilité à coopérer pendant la phase de collecte des données sur le terrain ;

- Tous mes collègues de bureau à Hamdallaye ACI 2000 pour toutes les formes de soutien dont j'ai pu bénéficier pendant toute la durée de ma formation ;
- Tout le personnel du labo d'Ecologie Tropicale de la FAST pour leur collaboration de qualité pendant le traitement des données ;
- Tous les auditeurs de master et licence 2014-2015 de l'IUDT ;
- Tous ceux qui ont su prendre mes mains dans les moments difficiles pour le couronnement de cette formation ;

Que personne ne se sente oublié dans cette page de remerciement.

SIGLES ET ABREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AFD	Agence Française de Développement
AMEDD	Association Malienne d'Éveil pour le Développement Durable
APC	Association des Producteurs de Coton
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
ASSAR	Adaptation at Scale in Semi-Arid Tropics
AT	Animaux de trait
AV	Association Villageoise
CCAFS	Climate Change Agriculture and Food Security
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CPC	Coopérative des Producteurs de Coton
CPS	Cellule de Planification Statistique
DA	Directeur Adjoint
Dr	Docteur
EA	Équipement Agricole
ECOTOP	Ecologie Tropicale
FAST	Faculte des Sciences et Techniques
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
GF	Grande Famille
ICRISAT	International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics
IMF	Institution de Microfinance
IUdT	Institut Universitaire de Developpement Territorial
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation des Droits des Affaires en Afrique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation Paysanne
PASE	Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation
PV	Procès Verbal
RN12	Route Nationale N° 12
SCPC	Société de Coopérative des Producteurs de Coton
URSCPCV	Union Régionale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton et du Vivre
ZAER	Zone d'Animation et d'Expansion Rurale

LISTE DES FIGURES

- Figure 1 : Possession de charrue
- Figure 2 : Possession de bœufs de labour
- Figure 3 : Defis auxquels les producteurs sont confrontés
- Figure 4 : Réponseponses aux défis
- Figure 5 : variation des superficies de coton
- Figure 6 : Culture au compte de la grande famille
- Figure 7 : Raison de la culture au compte du ménage
- Figure 8 : Motivations d'être membre de la SCPC
- Figure 9 : Exemples de prises de décision dans l'AV
- Figure 10 : Gestion des frais de marchés dans l'AV
- Figure 11 : Gestion des frais de marché dans la SCPC
- Figure 12 : Remboursement crédit dans l'AV
- Figure 13 : Remboursement crédit dans la SCPC
- Figure 14 : Appréciation de la CMDT par les producteurs
- Figure 15 : Proposition de solution d'amélioration
- Figure 16 : Relation entre SCPC et autorités villageoises
- Figure 17 : Amélioration des relations entre SCPC et autorités villageoises

RÉSUMÉ

La présente étude, intitulée « Gouvernance et vulnérabilité des groupes sociaux : Analyse de la situation institutionnelle autour du coton dans le cercle de Koutiala » vise à étudier les effets de la gouvernance sur la vulnérabilité des groupes sociaux, et spécifiquement dans les sociétés coopératives de producteurs de coton. La méthodologie adoptée est structurée en quatre étapes : la revue documentaire, la phase exploratoire, la collecte de données sur le terrain, le traitement et l'analyse des données et la production du mémoire. Les résultats montrent l'existence de conflits de gouvernance du fait de la cohabitation des deux modes de gouvernances : le mode communautaire à travers l'application des conventions locales et celui national à travers la législation en vigueur et particulièrement en matière de la gestion des ressources naturelles. Aussi, la transformation des Associations Villageoises (AV) en Société Coopérative de Producteurs de Coton (SCPC) a entraîné une crise de confiance au niveau des communautés, ce qui se manifeste par la réduction de la cohésion sociale et la diminution de l'entraide dans le village. De ce fait, les petits producteurs qui ne disposent pas de moyen financier important ne bénéficient pas de toutes les retombées de la caution solidaire comme l'accès aux équipements de base (charrue bœufs de labour). Ainsi, l'analyse de la gouvernance a montré que les petits producteurs sont devenus plus vulnérables que par le passé. Cette situation a créé une différenciation sociale entre membres de la même coopérative. Enfin, beaucoup de producteurs ont émis des griefs contre la coopérative, du fait qu'elle a engendré une multitude de problèmes au niveau du monde rural et dont le plus aigu demeure sa paupérisation croissante. À cet égard, il convient de noter que les textes régissant les coopératives doivent faire l'objet de beaucoup d'attention de la part des législateurs pour ne pas mettre en péril la cohésion sociale et l'entraide qui sont des vertus cardinales de notre communauté, et permettant du coup de réduire significativement la vulnérabilité aux risques des populations les plus démunies.

INTRODUCTION

Le terme de « gouvernance » s'est introduit dans le lexique économique et politique sans qu'on n'y prête attention ou le définisse. Il s'apparente à une expression fourre-tout, comme celui, auquel il est très lié, de « société civile » (Cassen, 2001). Pourtant, on s'apercevra qu'il ne s'agit pas là d'un simple mot mais d'un élément, non seulement révélateur, mais surtout structurant d'une idéologie. Ainsi, nous appréhendons la gouvernance comme un terme utilisé pour résumer les changements dans les formes d'action publique ou dans les modes de gestion de l'action publique (Muller et Surel, 1998). Le concept de gouvernance est apparu, en premier lieu, dans la sphère privée comme un standard de comportement des dirigeants ou des membres du conseil d'administration leur permettant de se prémunir contre une mise en cause judiciaire de leurs responsabilités par les actionnaires. Dès lors, le concept de gouvernance n'a cessé d'envahir plusieurs domaines (Darine 2013). Depuis quelques années, la gouvernance fait l'objet d'un grand nombre de travaux qui ont pour caractéristiques d'être très hétérogènes. En effet, ceux-ci relèvent de disciplines et de racines théoriques variées allant de l'économie institutionnelle aux relations internationales en passant par l'économie ou la sociologie des organisations, l'économie du développement, la science politique ou encore l'administration publique (Holec et Jolivald, 1999).

A tout instant on remet en question l'efficacité et la pertinence des instances régaliennes qui prétendent gouverner dans un monde sans sommet ni centre – que ce soit dans les secteurs privé, public, sans but lucratif, urbain, ou à l'international. Mais ce travail critique doit être complété par un travail de construction: la mise en place d'un outillage mental amélioré capable d'aider dans la restauration d'une architecture organisationnelle plus performante (Gilles, 2011).

Plusieurs définitions sont données à la gouvernance parmi lesquelles celle de (Lacroix et Pier-Olivier 2012), qui définissent la gouvernance comme l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces décisions sont le résultat d'une négociation constante entre multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir.

Du point de vue des sciences sociales, la gouvernance offre, comme l'explique le sociologue anglais Bob Jessop (cité par Abdourahmane D, 2009), le mérite de dépasser plu-

sieurs dichotomies qui n'apparaissent plus opératoires pour comprendre le fonctionnement réel des sociétés, de l'économie, de l'action publique, de l'ordre international d'aujourd'hui. A savoir : marché et hiérarchie, en économie; marché et plan, dans les analyses de l'action publique; privé et public, en politique; anarchie et souveraineté, en relations internationales. Elle revient aussi à promouvoir une autre forme de rationalité distincte de la rationalité procédurale (définie en fonction des moyens), substantielle (orientée vers des buts) ou limitée. La gouvernance implique une rationalité «réflexive»: les acteurs agissent en réagissant en permanence aux effets de leur action collective. En tirant les leçons des précédents et des échecs, ils avancent dans un dialogue permanent, en vue d'un consensus.

De notre point de vue, la gouvernance paraît aujourd'hui comme un instrument privilégié de mode de gestion transparente des affaires de la cité, impliquant tous les acteurs depuis la prise de décision jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des décisions collectives. De part son caractère, transversal, elle doit s'appliquer à tous les secteurs de la vie; et le résultat probant attendu serait d'aboutir au mieux-être de tous. La recherche documentaire nous a permis de savoir que de nombreuses études ont été faites sur la gouvernance, la vulnérabilité et les coopératives, mais souvent sans lien les uns avec les autres. Certaines de ces études se sont intéressées particulièrement à la gouvernance dans les coopératives, d'autres sur la vulnérabilité des groupes sociaux.

Il s'agira ici dans notre cas de faire ressortir les liens entre gouvernance et vulnérabilité des groupes sociaux au sein de l'organisation de producteurs de coton dans le cercle de Koutiala. Les résultats de l'étude permettront de savoir si effectivement il existe un lien entre gouvernance et vulnérabilité des groupes sociaux. Autrement dit, de prouver si oui ou non la gouvernance telle qu'exercée dans cette coopérative a permis d'améliorer le mieux-être des coopérants.

Si la coopérative est considérée comme le levier du développement économique du monde paysan et particulièrement en zone cotonnière, nos investigations dans ce village, nous ont montré que des problèmes de gouvernance demeurent au sein de leur organisation communautaire de base. C'est justement dans ce contexte que se justifie le choix de notre thème de recherche, intitulé « Gouvernance et vulnérabilité des groupes sociaux: analyse de la situation institutionnelle autour du coton dans le cercle de Koutiala ».

Le présent mémoire de recherche pour un master professionnel sera considéré comme

une contribution à la réflexion sur gouvernance et vulnérabilité des groupes sociaux, en prenant le cas des sociétés coopératives de producteurs de coton. À cet effet, notre réflexion portera aussi sur l'analyse systémique des différents acteurs, leurs interactions, leur participation aux prises de décision, la gestion des affaires communautaires en rapport avec les arrangements sur la vie des producteurs. Ce document est structuré comme suit : la revue documentaire, la phase exploratoire, la collecte de données sur le terrain, le traitement et l'analyse des données et la production du mémoire.

QUESTION DE RECHERCHE

Comment la gouvernance agit-elle sur la vulnérabilité des groupes sociaux?

Objectif général: Étudier les effets de la gouvernance sur les groupes sociaux.

Objectifs spécifiques:

1. Identifier les différents niveaux de gouvernance;
2. Analyser les forces et faiblesses de la gouvernance.

Hypothèse générale

Les groupes sociaux sont diversement affectés par les effets de la gouvernance de l'institution autour du coton.

Hypothèses spécifiques

- ✓ Il existe différents niveaux de gouvernance
- ✓ Toutes les parties prenantes ne sont pas impliquées dans les prises de décision.

I. PREMIÈRE PARTIE: REVUE BIBLIOGRAPHIQUE ET LE MILIEU D'ÉTUDE

1.1. Revue Bibliographique: Les Concepts utilisés dans ce Mémoire

La gouvernance : Le terme « gouvernance » provient du verbe grec « kubernân » qui signifie « piloter un navire ou un char ». Utilisé par Platon, ce terme était employé en français comme synonyme de « gouvernement » jusqu'à la fin du XVIIIe siècle pour être repris dans le sens anglais « gouvernance » dans les années 80. Depuis, deux nouveaux usages de la notion de gouvernance émergent dans le monde anglo-saxon où l'on a distingué la gouvernance publique de la gouvernance d'entreprise (Bakkour, 2013). Selon le même auteur, le concept de gouvernance est apparu, en premier lieu, dans la sphère privée comme un standard de comportement des dirigeants ou des membres du conseil d'administration leur permettant de se prémunir contre une mise en cause judiciaire de leurs responsabilités par les actionnaires. Dès lors, le concept de gouvernance n'a cessé d'envahir plusieurs domaines, il s'applique à un système. La gouvernance est une question à laquelle se sont intéressés les chercheurs de différents domaines allant des sciences sociales, aux sciences politiques en passant par les législateurs et les institutions nationales et internationales. Les institutions nationales et internationales, dans leur opérationnalisation de la gouvernance, ont donné plusieurs définitions de la gouvernance.

Ainsi, selon la Banque mondiale (cité par Isabelle et Pier-Olivier 2012): «la gouvernance est définie comme étant l'ensemble des traditions et institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays avec pour objectif le bien de tous ». Pour la Commission européenne : « La notion de gouvernance désigne les règles, les processus et les comportements qui influent sur l'exercice du pouvoir au niveau européen, particulièrement du point de vue de l'ouverture, de la participation, de la responsabilité, de l'efficacité et de la cohérence ». Pour l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI, 2012) « La gouvernance englobe les valeurs, les règles, les institutions et les processus grâce auxquels des particuliers et des organisations tentent d'atteindre des objectifs communs, de prendre des décisions, d'instaurer l'autorité et la légitimité, et d'exercer des pouvoirs ».

Dans le rapport national sur le Développement Humain Durable 14^{ème} édition, version du 09 juillet 2014 « la gouvernance est perçue comme un mode de gestion des affaires publiques d'un pays où les principaux acteurs, notamment l'État, le Secteur privé et la Société

civile travaillent ensemble à la définition, à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques nationales ».

La gouvernance, dans son acception sociologique, renvoie à la théorie des sociétés des parties prenantes et selon laquelle les sociétés actuelles sont constituées de parties prenantes très différenciées. Dans un tel contexte, la gouvernance évoque un mode de gestion des affaires publiques où « tous ceux qui ont intérêt à agir ensemble doivent pouvoir se parler. Sa mise en œuvre est censée contribuer à éviter le désintérêt des citoyens à l'égard de la chose publique » (Joumard, 2009). Selon (Allaire et Igopp, 2012), « La gouvernance consiste à mettre en œuvre tous les moyens pour qu'un organisme puisse réaliser les fins pour lesquelles il a été créé, et ce de façon transparente, efficiente et respectueuse des attentes de ses parties prenantes ».

À travers la gouvernance, on remarque que le citoyen est non seulement impliqué dans la prise de décision, mais aussi responsabilisé dans la mise œuvre et au suivi des décisions collectives. La question de gouvernance se pose lorsqu'il y a un problème de performance au sein d'un système.

Au Mali, les questions de gouvernance ont fait l'objet de plusieurs politiques des différents gouvernements de la Troisième République. Elles se sont traduites notamment par un processus de réformes institutionnelles induites par la démocratisation de la vie publique, la décentralisation et la déconcentration de l'action administrative.

En effet une analyse de ces différentes théories et politiques et des investigations faites sur le terrain, on constate que des problèmes de gouvernance se posent également au niveau villageois d'où l'objet de notre thème de recherche intitulé gouvernance et vulnérabilité des groupes sociaux.

Le terme de vulnérabilité vient du latin vulnérable veut dire blesser, endommager, entamer, porter atteinte à, faire mal à, froisser, offenser. La vulnérabilité est définie comme étant le caractère de ce qui est vulnérable, donc de ce qui est fragile ou précaire et peut être blessé, attaqué, endommagé. « Le terme "vulnérabilité" s'applique aussi bien à des personnes, à des groupes humains qu'à des objets ou à des systèmes (entreprises, écosystèmes, etc.).

La vulnérabilité est la fragilité face à la maladie, à des infirmités, à des agressions extérieures, à des événements personnels (deuil, divorce, déception amoureuse, etc.), sociaux-économiques (chômage, licenciement, crises économiques, etc.), à des événements natu-

rels (tremblement de terre, éruption volcanique), à des aléas climatiques ». (Marie 2014). Dans les rapports de l'Institute for Environment and Human Security (UNU-EHS) des Nations-Unies 2014, « la vulnérabilité renvoie à une prédisposition des populations à être affectées par un événement préjudiciable externe, ou une incapacité de leur part à faire face aux désastres qui pourraient survenir ».

La vulnérabilité « n'est pas synonyme de manque ou de besoin, mais d'absence de défense, d'insécurité et d'exposition au risque, aux chocs et au stress. Ici la vulnérabilité se réfère à l'exposition aux contingences et aux stress, la difficulté à gérer ces situations. » (Obrist Brigit, & al, 2011), La vulnérabilité devient alors : l'incapacité à faire face au choc du fait d'un déficit d'adaptation (Op Cit, 2011). La vulnérabilité ne peut se concevoir sans la présence d'un risque auquel une personne, une communauté ou un pays est exposé.

La vulnérabilité est vue comme une possibilité, voire une probabilité, d'être affecté, blessé par des éléments internes ou externes. Elle est par conséquent liée aux notions de fragilité, d'insécurité, de danger réel ou potentiel, risques dont il faudrait se prémunir.

Les définitions de la vulnérabilité sont multiples et sont souvent adaptées aux domaines dans lesquels on y fait référence: vulnérabilité en sécurité civile, en hydrologie, en psychologie, etc. Sur le plan étymologique elle peut se traduire comme étant une caractérisation de ce « qui peut être blessé, frappé par un mal ou qui peut être facilement atteint, se défend mal. » (Le Petit Robert, 2012). Ceci réfère à la notion de conséquences d'un évènement donné et de la capacité à les subir ou non.

Au sens général, la vulnérabilité est définie comme la prédisposition d'un système à souffrir d'un choc ou d'un stress externe provoqué par des aléas climatiques, des tremblements de terre ou des éruptions volcaniques. Ces événements peuvent être étendus à des facteurs de risques technologiques ou socio-économiques.

La vulnérabilité est aussi définie comme l'incapacité plus ou moins grande d'un individu, d'un ménage ou d'une couche de la population à faire face à un risque. La nature et le degré de vulnérabilité dépendent des types de risques ainsi que des capacités des ménages et des individus, qui peuvent varier sur plusieurs dimensions : le statut économique du ménage (revenus, actifs, épargne, etc.), la résidence géographique (proximité des services publics et des marchés, et vulnérabilité aux risques climatiques), le genre, les étapes du cycle de la vie (les enfants et les personnes âgées ayant des vulnérabilités spécifiques à leurs ni-

veaux respectifs d'immaturation et d'invalidité), le niveau d'instruction et de connaissance, les maladies chroniques, les handicaps, etc. (République de Côte d'Ivoire, 2013).

Ainsi définie, la vulnérabilité renvoie à une susceptibilité par rapport à certains maux. On peut donc situer cette définition dans les discours portant sur une logique du risque. Mais cette définition laisse aussi entendre deux choses qui rendent inégale la répartition du risque: d'une part qu'il existerait des « populations vulnérables » plus prédisposées au risque et, d'autre part que les maux pourraient être prévenus par certaines capacités.

Aux yeux du Ministère de la Sécurité Publique du Québec, (2008) la vulnérabilité constitue « une condition résultant de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux, qui prédispose les éléments exposés à la manifestation d'un aléa à subir des préjudices ou des dommages ».

La coopérative: elle a fait l'objet de définitions nombreuses et variées selon les époques et les considérations. Cependant, il existe un consensus sur les contours de la notion et les principes qu'elle recouvre. Selon sa signification étymologique, l'idéologie coopérative remonte de manière assez connue à l'Antiquité; le terme « coopérer » vient du latin « cum operare » qui désigne « travailler ou agir ensemble » (Théo et Fabrice 2014.).

Le célèbre sociologue français (Henri, 1976) Desroche dira ceci: nous ne connaissons pas une seule race humaine ou une seule nation qui n'ait pas eu sa période de communes villageoises. Ce fut une phase universelle de l'évolution, une transformation inévitable de l'organisation par clans, au moins pour tous les peuples qui ont joué ou jouent encore quelque rôle dans l'histoire (Henri, 1976).

Une coopérative est une association autonome de personnes réunies volontairement pour répondre à des aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au sein d'une entreprise collective où le pouvoir est exercé démocratiquement. C'est une entreprise qui recherche un juste équilibre entre profit et satisfaction des besoins et intérêts de ses membres et de leurs communautés. Les coopératives permettent à leurs membres de saisir de nouvelles opportunités économiques en leur offrant toute une gamme de services. Le modèle de l'entreprise coopérative existe dans de nombreux secteurs agriculture, commercialisation, consommation, services financiers ainsi que le logement (FIDA, 2012). Les coopératives jouent un rôle capital dans la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la création d'emplois dans tous les secteurs. Elle cherche un juste

équilibre entre profit et satisfaction des besoins et intérêts de ses membres et de leurs communautés.

L'Alliance coopérative internationale, organisation faitière du mouvement coopératif au niveau international, la définit comme 'une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise détenue conjointement et démocratiquement contrôlée.(International Co-opératif Alliance, 1995).

L'objet même de la coopérative est la satisfaction de besoins communs et ses principes directeurs, la propriété collective et le contrôle démocratique confèrent à ses membres une double identité: celle de propriétaires, puisqu'ils détiennent les parts de la coopérative et celle d'usagers ou d'utilisateurs puisqu'ils bénéficient de ses activités économiques (Gijssels et Van 2008). Les coopérateurs décident en effet d'investir ensemble pour des raisons variées (Mertens, 2010): consommer ensemble (coopérative de consommateurs), travailler ensemble (coopérative de travailleurs), valoriser leur production ensemble (coopérative de producteurs) ou encore épargner et emprunter ensemble (coopérative d'épargne et de crédit).

Dans le Mali indépendant, l'optique de développement visait la mise en place des coopératives (Cf. Loi N°63-21/AN-RM du 25 Janvier 1963). L'idée était de créer un cadre organisationnel qui permet de lancer et d'épanouir le changement de la mentalité de l'homme rural.

En 1988, une nouvelle loi (n°88-62/AN-RM du 10 Juin 1988), encourageant des organismes coopératifs (coopératives, Ton Villageois, Union de coopératives ou de Tons et Fédération Nationale du Mouvement Coopératif) en République du Mali. Aussi, depuis 2001, les producteurs sont organisés en Coopérative de Producteurs de Coton (CPC). Ces coopératives, basées sur un statut juridique, jouent un rôle fondamental dans l'implication des producteurs dans la filière cotonnière. À travers ces organisations professionnelles, les producteurs assurent la distribution des intrants coton et céréales, la collecte et la commercialisation du coton-graine et la gestion des crédits agricoles. Ces organisations jouent un rôle économique majeur au-delà de la simple solidarité (Gentil, 1995).

De ce fait, la restructuration des organisations de producteurs de coton du statut d'AV,

APC, en sociétés coopérative a été lancée par l'État, mais préconisée par l'Organisation internationale du travail, créant ainsi un cadre réglementaire plus favorable à l'autonomie et à la responsabilisation des producteurs. Le Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation (PASE) financé par l'AFD qui a surtout appuyé cette transformation des AV et des APC en Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC). Le même programme a initié la création d'unions appelées à assumer des fonctions économiques et de services et à participer à la gestion interprofessionnelle de la filière. L'objectif affirmé de toutes ces organisations est de mener des actions concrètes capables de satisfaire les besoins ressentis par les membres. Elles sont naturellement de configuration et de nature extrêmement variées. Comme les autres entreprises, les coopératives ont des limites. Leur succès dépend de l'efficacité de leur gestion, de leur gouvernance et de leur capacité d'adaptation à l'environnement économique (Nu, 2009).

Quant au concept de groupe social, Selon (Turner 1981) le groupe n'existe que si au moins deux individus se définissent eux même comme faisant partie de ce groupe et qu'un troisième individu reconnaît cette existence. Cependant le groupe n'est pas qu'un rassemblement d'individus dans un même lieu ou partageant des valeurs communes. De grandes différences opposent, par exemple, des groupes de supporter sportifs, des groupes politique, des groupes ethniques, des groupes de collectionneurs, hommes-femmes, des fans club, ou club en tous genres. Dans tous les cas l'individu va s'approprier les valeurs et les codes propres à son (ou ses groupes) d'appartenance.

Le groupe social, désigne aussi un ensemble de personnes qui peut être plus ou moins grand, qui peut admettre des frontières plus ou moins précises, stables ou perméables, être plus ou moins structuré, et qui se caractérise par un certain degré de cohésion affective et d'unité des conduites, des attitudes et des croyances (Marielle 2007). Le caractère très général de cette définition s'impose par la diversité des groupes humains qui font l'objet d'études en psychologie sociale (les couples, les familles, les cercles d'amis, les bandes, les équipes sportives, les organisations, les groupes ethniques, les catégories sociales, les nations, etc.). Le groupe apparaît comme un ensemble cohésif, un tout affectivement soudé (on parle d'esprit de famille, d'esprit d'équipe, d'esprit de corps, de conscience de classe, de patriotisme, etc. Ainsi, selon (William 1920) le groupe génère l'ordre et la coordination, la convergence et le conformisme, et apparaît alors comme un tout unitaire, une entité capable d'actions, d'émotions, de pensées, et donc dotée d'une vie propre, voire d'un esprit,

qui transcende l'existence individuelle de ses membres.

En tant que notion, un groupe social, ou plus simplement un groupe est un ensemble de personnes ayant des caractéristiques ou des buts communs. Les groupes ont une influence sociale sur leurs membres qui peut mener au conformisme et à la pensée de groupe. Selon les travaux fondateurs (Erik et George 1898), le groupe serait une instance privilégiée au sein de laquelle l'identité individuelle se construirait par le biais d'une interaction entre mécanismes psychologiques et facteurs sociaux.

La présente étude réalisée dans le village de N'Goutjina, commune rurale de N'Goutjina, cercle de Koutila s'appesantira sur l'analyse de la gouvernance au niveau de la société coopérative des producteurs de coton de cette localité. La réalisation de cette recherche sur le terrain a été facilitée grâce à l'appui financier de l'International Crops Research Institute for the Semi-Arid Tropics (ICRISAT) à travers son programme d'Adaptation at Scale in Semi-Arid Tropics (ASSAR).

1.2. Milieu de l'Étude

1.2.1 Présentation du cercle de Koutiala

Le cercle de Koutiala, créé en 1901 est situé au Nord-Ouest de la région de Sikasso. Il est limité au Nord par le cercle de San; au Nord-Ouest par le cercle de Bla; au Sud-Ouest par le cercle de Dioïla; au Sud par le cercle de Sikasso et la République du Burkina Faso et à l'Est par le cercle de Yorosso. Il couvre une superficie de 8.740 km² soit 12,17 % de la superficie totale de la région et 0,7 % de celle du pays. Le cercle de Koutiala est composé de 35 communes rurales, une commune urbaine et un conseil de cercle pour un total de 242 villages. Cette nouvelle situation administrative est intervenue à la suite de la réorganisation territoriale. Sa population est composée de Minianka, Bambara, Sénoufo, Peulh, Dafing et Dogon. Elle est estimée, selon le RGPH de 2009 à 575253 habitants avec une densité moyenne de 52,32 % habitants au km². La répartition par tranche d'âge fait apparaître une population très jeune avec 51,5 % des moins de 15 ans et un taux de masculinité de 49,8 %.

Présentation de la commune de N'Goutjina

La présente étude a été réalisée dans le village de N'Goutjina, chef-lieu de commune du même nom. Créée par la Loi n° 96-056 du 4 novembre 1996, la commune Rurale de

N'Gountjina est administrée par un conseil communal de onze (11) membres. Son chef-lieu, le village de N'Gountjina est à 11 Km de la ville de Koutiala. La commune est composée de huit (8) villages : N'Gountjina, Finkolo, Farakala, Sanga, Belesso, Kokouna, Ouéléguèna 1, Ouéléguèna 2. La population est de 6 037 habitants dont 52% de femmes (source : PDSEC de la commune 2013-2017) sont composées essentiellement de: Minianka, de Bobo, de Peul, et de Dogon. Ils sont agriculteurs, éleveurs, artisans ou font du petit commerce. Elle est limitée:

- au nord par la commune urbaine de Koutiala;
- au nord- est par la commune rurale de Sincina;
- à l'Ouest par la Commune rurale de N'Golonianasso et Zangasso ;
- au sud par la commune rurale de Zangasso;
- au sud – est par la commune rurale de Kapala.

Abritant une forêt classée du nom de KOBA (3 500ha), la commune est traversée par la route nationale numéro 12 (RN 12). Le couvert végétal est composé de plusieurs espèces d'arbres dont les principaux sont : le karité (*Butyrespermum parkii*), le néré (*Parkia biglobosa*), le cailcedrat (*Khaya senegalensis*), le balazan (*Faidherbia albida* ou *Acacia albida*), le kapokier (*Bombax costatum*), le baobab (*Adansonia digitata*), le rônier (*Borassus aethiopum*), le tamarinier (*Tamarindus indica*) etc. La faune décimée par la chasse et les feux de brousse est composée à majorité de lapins, de biches, de singes, de serpents, des perdrix, etc.

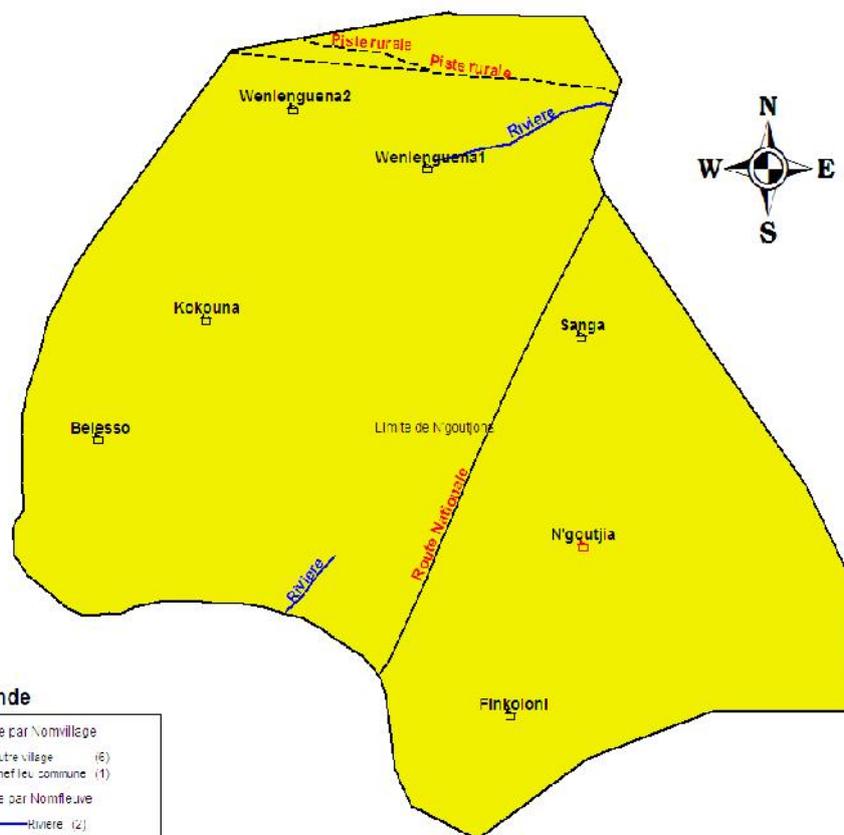
La principale activité de la population est l'agriculture. Les spéculations qu'on y rencontre sont: le coton, le maïs, le mil, le sorgho, etc. À ceci, s'ajoutent les produits maraichers comme le gombo, la tomate, l'oignon, etc.

L'élevage, moins développé est pratiqué presque dans toutes les familles et cela pour augmenter la production agricole par l'utilisation du fumier et des bœufs de labour. Le cheptel de la commune est composé de 722 bovins, 468 ovins – caprins, 254 ânes. (Source: PDSEC de la commune 2013-2017).

L'artisanat est surtout dominé par la fabrication de matériels agricoles (charrue, houe, daba, etc.).

Le petit commerce qui porte sur les produits de première nécessité est quelque peu étouffé à cause de la proximité avec la ville de Koutiala.

CARTE DE LA COMMUNE RURALE DE N'GOUTJINA



Legende

Village par Nomvillage	
■	Autre village (6)
■	Chef-lieu commune (1)
Fleuve ou Nomfleuve	
—	Riviere (2)
Route par Nomroute	
---	Piste (2)
—	RN12 (1)
Limite par Nomlimite	
■	Commune (1)



Kilomètres

Source: Cartographie de MALI

Réalisé par: Oumar TRAORE

II. DEUXIÈME PARTIE: MATERIELS ET METHODE

2.1. Matériels

Les matériels qui ont été utilisés pendant cette étude sont: deux guides d'entretien (un adressé aux producteurs et l'encadrement CMDT et autres services techniques et l'autre aux producteurs de coton), un appareil photographique, un téléphone pour des enregistrements sonores. Pendant l'étude, une moto a été aussi utilisée pour faciliter les déplacements pour les différents entretiens. Les données brutes ont été traitées sur le logiciel v20, Excel 2007 et Word 2007. Nous nous sommes servis de la cartographie du Mali pour élaborer la carte de la commune d'étude.

2.2. Méthode

La démarche méthodologique adoptée au cours de cette étude est structurée comme suit:

2.2.1. La revue documentaire

Il s'est agi pendant cette phase de collecter la documentation nécessaire sur le sujet..

2.2.2. La phase exploratoire de terrain

Il s'est agi essentiellement pendant cette phase de chercher à dégager des thèmes, des points d'approche ? À travers des entretiens avec les populations. Ces entretiens ont servi à poser les questions les plus pertinentes, en rapport avec les thèmes, ce qui l'intéresse le plus, et ce sur quoi il parle le plus. Enfin cela permet de prendre des contacts et d'agrandir notre réseau de relation pour la poursuite de l'enquête. Ces entretiens ont permis de dégager la problématique et définir de manière plus précise l'objet à l'étude. Elle a été réalisée dans trois villages du cercle de Koutiala que sont Kroumbri, N'Goujina et Kaniko. Ces villages ont été choisis parmi ceux des membres de la plateforme locale créée par le projet Climate Change Agriculture and Food Security (CCAFS) qui travaille en synergie avec le projet ASSAR. Cette plateforme permet également au projet Adaptation at Scale in Semi-Arid Tropics (ASSAR) d'engager les acteurs locaux dans le processus de recherche sur les thématiques du projet. L'objectif recherché pendant cette phase était de connaître la réalité du terrain et de choisir un sujet de recherche pertinent pour les populations. Cette phase exploratoire a permis de comprendre que ces populations rurales et particulièrement les producteurs de coton sont confrontés à plusieurs types de problèmes, parmi lesquels la gouvernance au sein de leur organisation de base occupe une place prioritaire. C'est cette réalité vécue par les producteurs de coton qui fera l'objet de notre réflexion au cours de cette étude.

Pendant cette phase exploratoire, nous avons rencontré des agriculteurs, des éleveurs, des maraîchers (hommes et femmes), des personnes qui font de l'embouche bovine, des chefs de village et conseillers, des présidentes d'association de femmes, des élus communaux, des brigades de protection de l'environnement. Aussi, des responsables des services comme la chambre locale d'agriculture, le secteur agriculture, ont été rencontrés. Au cours de cette phase exploratoire, des rencontres individuelles, des focus groupes et des réunions ont été organisés.

Les questions portaient sur : les activités pratiquées, les difficultés rencontrées, les changements intervenus, les raisons de ces changements, les avantages liés aux changements, et la durée des changements.

2.2.3. Le choix du site de l'étude

À la suite de la phase exploratoire, des échanges avec les encadreurs ont permis d'identifier le thème de ce mémoire. Le village de N'Gountjina a été choisi pour conduire la recherche sur le terrain. Le village de N'Gountjina est le chef-lieu de commune du même nom. Pendant la phase exploratoire, les entretiens avec les différentes couches de la population (hommes, femmes, autorités locales, services d'encadrement, etc.) ont permis de comprendre que l'économie de ce village repose essentiellement sur l'agriculture et particulièrement la production de coton. Pour un encadrement efficace et efficient, de ce secteur clé de l'économie malienne, l'Etat à travers la CMDT a organisé les producteurs en société coopérative fonctionnelle depuis 2005, même si la loi a été votée depuis le 18 juillet 2001 (loi n°01-076 / du 18 juillet 2001). Comme signalé plus haut, la phase exploratoire a permis de comprendre que ces populations rurales et particulièrement les producteurs de coton sont confrontés à plusieurs types de problèmes, y compris la gouvernance au sein de leur organisation de base dont le village de N'Goutjina était particulièrement affecté.

2.3.4. La collecte de données sur le terrain

a) Échantillonnage : le village de notre étude est composé de 92 exploitations agricoles. Au regard du temps imparti pour notre travail, nous avons procédé à un échantillonnage raisonné en fonction de la typologie des exploitations établie par la CMDT. Cette typologie est faite en fonction de leur niveau d'équipement. Elle fait ressortir quatre catégories d'exploitations. Sont de la catégorie de type A, les exploitations qui possèdent deux attelages, une charrette et un cheptel de plus de 10 bovins y compris les bœufs de labour. Elles sont les mieux équipées par rapport aux autres types. Les exploitations de type B disposent

d'une paire de bœufs de labour et un outil de préparation du sol : une charrue ou un multiculteur. Les exploitations de type C sont soit partiellement équipées ou non équipées, mais elles connaissent les techniques de la culture attelée. Le quatrième type d'exploitation regroupe les exploitations de type D. Elle se caractérise par un manque d'équipement et une non-maîtrise de la culture attelée, pratiquant manuellement la culture avec des moyens rudimentaires (daba et houe).

De façon aléatoire, l'échantillonnage a été fait au sein de chaque catégorie d'exploitation. Ainsi, 48 exploitations ont été interrogées dont 16 de la catégorie A, 14 de la catégorie B, 15 de la catégorie C et une exploitation (1) de la catégorie D, la seule du village.

En plus de ces exploitations agricoles, le chef de la Zone d'Animation et d'Expansion Rurale (Z.A.E.R.) auprès de la commune rurale du site de l'étude, le Conseiller Animateur du président de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton et du Vivre (URSCPCV), un agent de l'ONG Association Malienne d'Éveil pour le Développement Durable (AMEDD), et un agent du secteur CMDT de Koutiala ont été interviewés sous forme d'interview. Ainsi, un total de 50 personnes a été enquêté.

Après la détermination de l'échantillon de la population à enquêter, la méthodologie s'est appesantie sur l'élaboration de guides d'entretien. Il a été élaboré deux (2) types de guides dont un à l'endroit des producteurs agricoles et l'autre pour les services d'encadrement (CMDT, ONG, etc.). Nous avons procédé également à des enregistrements sonores et à des prises de photos lors des entretiens.

b) L'exploitation et l'analyse des données: Les données factuelles collectées auprès des différents services enquêtés ou ceux issus de la phase d'enquête des populations locales ont fait l'objet de traitements informatisés grâce aux logiciels « SPSS version 20 » pour le masque de saisie, et les sorties sur « Microsoft Excel », pour le dépouillement des questionnaires d'enquête et guides d'entretien.

III. TROISIÈME PARTIE : RÉSULTATS ET DISCUSSION

3.1. Caractéristiques Socio-Economiques du Village de N'Gountjina

Il est composé de deux quartiers distants de trois kilomètres (3km). À l'instar de tous les autres villages de Koutiala appelé capital de l'or blanc, le coton est la principale culture de rente à N'Gountjina. Les producteurs de coton de chaque quartier se sont organisés en Société Coopérative de producteurs de Coton. Le quartier qui abrite la première SCPC est situé au bord de la RN12. La principale activité pratiquée par les populations est l'agriculture. Des activités d'élevage d'artisanat et le petit commerce sont également pratiqués par les populations. Dans ce quartier, certains producteurs s'intéressent à la production maraichère. Cette activité se pratique très difficilement à cause du manque de source d'eau permanente. Ce sont des périmètres individuels qu'on rencontre, généralement clôturés de haies mortes, et situées soit dans les champs de céréales, ou dans le bas-fond. Les conditions d'exploitation sont très difficiles à cause du tarissement précoce des puits traditionnels réalisé à cet effet, et les matériels utilisés sont généralement les arrosoirs, les houes, les binettes et souvent des charrues. De l'avis des populations, cette activité pourrait constituer un tremplin pour producteurs si des partenaires techniques et financiers l'accompagnaient à travers la réalisation de périmètres maraîchers.

Quant au quartier de N'Gountjina II, il regroupe les membres de la SCPC II, et est situé aux abords d'une rivière presque intarissable. La présence de cette rivière a favorisé la réalisation de périmètre maraîcher de deux hectares aménagés en 2015 par Miniakala Kafo à travers son Programme SIGIDA KURA 3. Dans ce périmètre travaillent 250 femmes, regroupées en association. Elles sont dirigées par un bureau de 15 membres avec une présidente à la tête. Beaucoup de spéculations y sont cultivées telles que : tomate, pomme de terre, aubergine, gombo, choux pommés, du poivron et piment. L'alimentation en eau est surtout assurée par huit pompes à motricité humaine. Cette activité de maraîchage attire de plus en plus les hommes. Selon ces personnes, c'est une activité de substitution pratiquée pour compenser les baisses des rendements enregistrées dans les champs de coton et même des céréales. Des cas d'abandon de la culture de coton sont enregistrés chaque année pour s'investir pleinement dans le maraîchage. Pendant l'enquête douze (12) cas d'abandon ont été recensés au niveau des deux SCPC du village.

3.2. Organisation Sociale au Niveau du Village

Pour la gestion des affaires du village, l'organisation s'articule autour d'un chef de village

officiel assisté de neuf conseillers, et d'un chef de village traditionnel. Les attributions du chef de village officiel selon l'article 35 (décret no 96-228 du 22 mars 1996) relatif aux attributions des chefs de circonscription administratives et des chefs de villages en République du Mali sont :

- le contrôle de l'exécution des lois et règlements ;
- l'application des mesures de police ;
- l'application des mesures prises par le représentant de l'État en vue d'assurer le bon ordre, la sécurité, la sûreté et la salubrité publique ;
- des fonctions spéciales qui lui sont attribuées par les lois et règlements ;
- d'apporter son concours au recensement de la population ;
- de la tenue des cahiers de village de l'état civil ;
- d'apporter son concours et celui de la population pour combattre les calamités graves ;
- de participer aux actions de développement économique sociales, culturelles sanitaires et de protection de l'environnement.

Le chef de village est de droit membre de la commission domaniale du conseil rural. Il est également chargé de la collecte de la taxe rurale et tout autre impôt ou taxe affecté au budget de la communauté rurale. Quant au chef de village traditionnel il s'occupe des aspects coutumiers, notamment les sacrifices rituels. Les pouvoirs sont bien séparés entre ces deux chefs de village.

Pour ce qui concerne la gestion des ressources naturelles ligneuses, les populations à travers toutes ses composantes (chefferie villageoise, les groupements des femmes, des jeunes, des chasseurs, etc.) se sont réunies pour fixer des normes d'exploitation de toutes les ressources naturelles du terroir. Cette assise était présidée par le maire de la commune, entouré des services techniques, dont celui des eaux et forêts. Les conclusions de cette assise prévoyaient la mise en place d'une brigade villageoise de surveillance, et une série de sanctions à l'endroit des contrevenants. Les sanctions prévoyaient le paiement de 20000 FCFA, un bouc et un coq pour tout contrevenant. Cette résolution, appelée aussi convention locale de gestion, est l'émanation de la volonté collective des communautés. Elle se trouve confrontée à la volonté du service des eaux et forêts, qui parle du non-respect de la légalité. Alors qu'il avait été entériné par le service des eaux et forêt d'alors. Or les textes actuels de la décentralisation responsabilisent les populations à travers la loi n° 96-

050/MDRI, 1999, qui dans son article 11, stipule que les collectivités territoriales sont responsables de la gestion, de l'aménagement, de la conservation et de la sauvegarde de l'équilibre écologique de leur domaine. À ce titre, elles élaborent un schéma d'aménagement du territoire. D'après l'article 14, les organes délibérants des Collectivités Territoriales peuvent procéder à des délégations de pouvoir aux autorités villageoises, de fractions et de quartiers. Cette nouvelle orientation sectorielle met fin à la main mise de l'État sur les ressources forestières et au mode de gestion monopolistique et exclusive. Elle responsabilise davantage les collectivités territoriales et les particuliers dans la protection, l'exploitation et l'aménagement des ressources et au contrôle des revenus tirés de l'exploitation.

La résolution des contradictions en matière de gouvernance multi échelles (locale et nationale) serait l'application de textes de la décentralisation en vigueur, notamment en s'appuyant sur le système de cogestion qui demeure une initiative de gestion durable notamment de celle des ressources naturelles. Selon l'idée qu'il y a des problèmes locaux, des problèmes nationaux, des problèmes mondiaux et que l'entière solution peut se trouver à un seul niveau est illusoire, aucun problème réel ne peut se traiter à un seul niveau (Calame,2008). Pour le même auteur, le secret de la gouvernance réside donc dans une approche matricielle de la société, capable de combiner les dimensions verticales des filières et les dimensions horizontales de la cohérence territoriale.

3.3. Historique de la Coopérative du Village d'Etude :

Cette coopérative, comme toutes les autres coopératives de producteur de coton au Mali, ont été créées selon la loi n°01-076 / du 18 juillet 2001, régissant les sociétés coopératives en République du Mali. Dans ce village, il existe deux sociétés coopératives de producteurs de coton (SCPC I et II). Les producteurs de la SCPC II malgré le fait qu'ils soient à 3 km de la SCPC I, étaient obligés de transporter leur coton dans le quartier de SCPC II, le village mère. Face à des difficultés de transport du coton d'un quartier à un autre, et le mauvais état de la piste, la CMDT a proposé la constitution de deux coopératives. C'est ainsi que chaque quartier a été érigé en coopérative. Cela n'entame en rien aux relations de bonnes cohabitations ancestrales entre les deux quartiers, ils sont d'ailleurs administrés par un seul chef de village. Les deux coopératives se concertent régulièrement dans le cadre des prises de décisions en rapport avec le développement du village, notamment la réalisation d'infrastructures collectives et des sacrifices rituels. Les deux coopératives ont en commun l'école, le centre de santé communautaire et le centre d'alphabétisation.

3.4. Fonctionnement :

Le fonctionnement de la coopérative est assuré par deux organes : un bureau exécutif de 10 membres, chargé de la mise en œuvre des activités de la coopérative et un comité de surveillance de cinq membres qui a pour mission de veiller sur l'exécution correcte des activités du bureau exécutif. Quatre fonctions essentielles sont confiées au bureau que sont : l'approvisionnement en intrants, la commercialisation du coton grain, la distribution et le recouvrement des crédits. Selon des agents d'encadrement de la CMDT que nous avons rencontrés, un des problèmes auxquels la coopérative est confrontée réside dans son fonctionnement, surtout le choix des responsables (président, le secrétaire, le trésorier, le magasin, etc.). Ils devraient être choisis selon des critères de compétence, et d'engagement pour la cause de la coopérative. Malheureusement, la coopérative a du mal à se défaire des mauvaises pratiques de l'AV avec lesquelles on note le choix des responsables sur la base de relations d'affinité. La limitation des mandats n'est pas respectée, dans la mesure où certains responsables sont à leur poste depuis l'érection de l'AV en coopérative, soit prêt de dix (10) ans. Les rôles et responsabilités des membres bien que définis par les textes sont toujours mal compris par les intéressés. Très généralement, le secrétaire de l'AV joue le rôle de tous les autres membres. Le financement est assuré par des prélèvements sur les activités économiques: les frais de marché et les excédents de pesées reversés par la CMDT. Même, au début des coopératives, des revenus collectifs ont fréquemment été consacrés au remboursement des crédits individuels de quelques membres défaillants (Jonckers, op. cit. Kébé et Sidibé- 1998.), confirmé par nos enquêtes de février 2016. Toutes les décisions sont prises en Assemblée Générale, et concernent surtout l'approvisionnement en intrants agricoles, construction d'infrastructures communautaires (centre de santé, écoles, centre d'alphabétisation, achat de moto pour le secrétaire, etc.), organisation de sacrifices villageois, prise en charge des dépenses diverses de la coopérative.

3.5. Cadre Législative des Coopératives Actuelles au Mali :

Les coopératives actuelles ont comme cadre législatif la loi n°01- 076 / du 18 juillet 2001, régissant les sociétés coopératives en République du Mali. Des programmes ont appuyé la transformation des AV en Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton (SCPC). Cette politique nationale de création de coopératives agricoles, avons-nous appris auprès des responsables de la CMDT, a pour but de préparer les producteurs de coton à faire face à d'éventuels effets négatifs de la libéralisation et de la privatisation. La création du Programme d'Amélioration des Systèmes d'Exploitation en zones cotonnières (PASE), dont le

but est d'encadrer les producteurs en gestion coopérative, s'inscrit justement dans cette perspective (PASE, 2004). Cette nouvelle politique des coopératives est en réalité le prolongement de celle des associations villageoises, et depuis, le système de coopératives est devenu l'organisation de base de la production et de la commercialisation du coton.

Après la ratification par notre pays de l'acte uniforme de l'OHADA, relatif aux sociétés coopératives, adopté le 15/12/2010 à Lomé et entrée en vigueur depuis le 16/05/2011, demeure le seul cadre législatif des membres de l'union. Depuis cette date toutes les coopératives ont obligation de s'y conformer. Cet acte uniforme dont la mise en œuvre est obligatoire pour tous les états signataires de l'organisation remplace toutes les lois régissant précédemment les sociétés coopératives et fait obligation à ces dernières de mettre leurs statuts en harmonie avec les dispositions de l'acte uniforme dans un délai de deux ans à compter de mai 2013.

Le fonctionnement des coopératives tel que décrit dans la loi coopérative souffre de la mauvaise application des textes. Par exemple selon l'article 2 (Loi n °01- 076/2000), les sociétés coopératives adhèrent aux principes coopératifs que sont l'adhésion libre, la gestion démocratique, l'équité dans la répartition éventuelle des résultats économiques, l'intérêt limité au capital, l'éducation et l'inter-coopération.

Dans la réalité des faits, la répartition des résultats économiques ne se fait pas, et la gestion n'est pas démocratique. De nos investigations, la gestion est assurée par l'organe de gestion qui ne fait pas de compte rendu régulier aux autres membres de la coopérative. Cette mauvaise gestion est une source de frustration de certains membres. Aussi, des décalages ont pu être décelés dans le fonctionnement de cette société coopérative. Par exemple 52% des membres de la coopérative ne font pas la différence entre l'AV et la coopérative. Selon 47% des personnes interrogées, la différence entre l'AV et la coopération est le changement de statut. Cette confusion serait consécutive à un manque d'information sur la venue des coopératives en lieu et place de l'AV dans le monde des producteurs de coton. Il y'a eu peu de communication (animation, sensibilisation) lors de la restructuration de l'AV en coopérative. C'est ce déficit d'information qui serait à l'origine de certains dysfonctionnements constatés dans la vie de la coopérative. Par exemple selon les textes, le choix des responsables doit se faire sur la base des compétences, il ne doit pas avoir de cumul de fonctions, et la durée du mandat est de trois ans renouvelables une seule fois. Or dans la réalité, certains membres sont en fonction depuis 2006, année de création de la coopéra-

tive. Aussi, selon les textes, chaque adhérent doit payer son frais d'adhésion; cela n'a jamais été observé.

3.6. Conséquences de l'évolution de l'organisation de la forme AV à celle de coopérative.

L'évolution de l'organisation paysanne de la forme associative à celle de coopérative, présente certes des avantages, mais également des conséquences tant pour les producteurs que pour la CMDT.

Conséquences positives pour la CMDT: l'érection des AV en société coopérative a permis à la CMDT d'assainir ses finances, en termes de recouvrement de crédit en mettant en place des cercles de caution solidaire. Cette conclusion est également confirmée par DEMBELE et JEROME, 2015, qui affirment que pour la réduction de leur risque et le maintien de leur stabilité, les partenaires financiers dont la BNDA responsables du financement de la production cotonnière ont demandé aux SCPC d'avaliser le crédit. En d'autres termes ils ont réclamé que les SCPC soient la garantie du crédit pour la réduction de leur risque et le maintien de leur stabilité. L'objectif fondamental des cercles de caution est de réduire significativement les crédits non recouverts en fin de campagne au niveau des producteurs. En fait c'est une stratégie développée par la CMDT pour améliorer ses recettes.

- Conséquences négatives pour la CMDT: la création des coopératives n'a pas eu de conséquence négative pour la CMDT en tant que structure. Cependant la pratique autoritaire de certains agents d'encadrement a été considérablement réduite. Les fonctions de fourniture d'intrants, de récupération des crédits et de commercialisation du coton relèvent dorénavant de la responsabilité de la coopérative.
- Conséquences positives sur les liens entre producteurs: les producteurs sont désormais responsables de la commercialisation du coton, de l'octroi des intrants et même du crédit agricole. La caisse villageoise qui était détenue par les seuls responsables de l'Av, s'octroyait des crédits sans avis de tous. Actuellement, l'argent est à la banque ou à Kafo jiginew et l'octroi de crédit est conditionné à la signature de trois responsables de la coopérative. Cela a contribué à réduire des petites tensions entre producteurs dans le village.
- Conséquences négatives sur les liens entre producteurs: De nos investigations, l'avènement des coopératives a contribué à réduire la cohésion sociale et l'entraide entre les populations, qui à notre sens, demeurent des vertus cardinales de notre société singulière-

ment en milieu rural. Cela est confirmé par DEMBELE et JEROME, 2015 qui dit ceci: l'approche de la caution solidaire a débouché, en partie, à la désagrégation de la cohésion sociale avec le paiement de prêts des producteurs débiteurs par les exploitants créditeurs. Ainsi, l'analyse de ce concept en relation avec la production cotonnière est indispensable.

La réduction de la cohésion sociale et de l'entraide contribue à favoriser voire renforcer la vulnérabilité aux risques des couches les plus pauvres qui généralement manquent d'équipement agricole complet. De nombreux jeunes, à cause des problèmes liés au partage des revenus du coton au sein de l'exploitation, ont créé leur propre unité de production, entraînant une fragmentation des grandes exploitations en unités plus petites. Une minorité d'exploitations relativement bien équipées, avec une production importante de coton et de céréales, s'est constituée. De nombreuses exploitations partiellement équipées font du coton et des céréales sur des superficies plus réduites avec des niveaux de production relativement faibles. Il existe un dysfonctionnement dans le système de caution solidaire. Le système de caution solidaire est un système qui oblige les bons producteurs à payer les dettes des producteurs insolvables. Cette situation amène certains producteurs (crédeurs et débiteurs) à abandonner la culture du coton, pour s'investir dans le maraîchage. Le système de caution a provoqué souvent de vives tensions, allant jusqu'à l'éclatement de certaines coopératives. Ce dysfonctionnement de la caution solidaire ne permet pas aux petits producteurs d'avoir accès aux équipements de base. Cela s'explique par une méfiance de la part des gros producteurs à vouloir garantir les petits producteurs. L'intérêt privé commence à prendre le pas sur l'intérêt collectif, s'indigne un intervenant. Notre société a été divisée par la coopérative s'indigne un autre interlocuteur. Cette conclusion a été confirmée par une étude réalisée par DEMBELE et JEROME, 2015 Ce renoncement à l'activité cotonnière est loin d'être une exclusivité sikassoise. Au Bénin, la renonciation à la culture du coton est avant tout une réponse à la façon unilatérale dont les groupes de caution solidaire sont formés et gérés DEMBELE et JEROME, 2015. Aussi, le système de caution solidaire est également rencontré en Haïti, selon une étude réalisée par (Patrick et Bénédicte 2004) Dans ce pays, les banques communautaires utilisent une méthodologie de crédit solidaire regroupant, en général 20 à 35 individus (le plus souvent des femmes). L'institution de micro finances (IMF) fournit un fonds de prêt qui est réparti entre les membres de la banque qui se réunissent à des intervalles réguliers pour rembourser. Les membres se portent mutuellement garants, les impayés des uns devenant la responsabilité des autres lors des réunions de remboursement.

- Conséquences positives sur le village et son mode de gestion par les autorités traditionnelles: la création des coopératives a certainement eu quelques conséquences positives sur le village et son mode de gestion par les autorités traditionnelles. Selon des personnes interrogées, elles considèrent la coopérative comme un instrument de développement économique et social du village qui doit se mettre au service des responsables du village. Généralement la coopérative à travers sa caisse intervient pour la réalisation d'infrastructures communautaires sous la supervision du chef de village.

- Conséquences négatives sur le village et son mode de gestion par les autorités traditionnelles: la création de la société coopérative est une bonne chose en soi pour le développement socio-économique du village (selon certains intervenants). Mais de plus en plus on observe des interférences des responsables des coopératives dans les prises de décision des autorités locales. Cela est de nature à affaiblir l'autorité traditionnelle. Pour éviter cette interférence, la mise en place d'un cadre de concertation entre responsables des coopératives et autorité traditionnelle a été vivement souhaitée par de nombreux producteurs interrogés. Cela permettra à tous les acteurs de participer aux processus de prise de décisions concernant la vie du village.

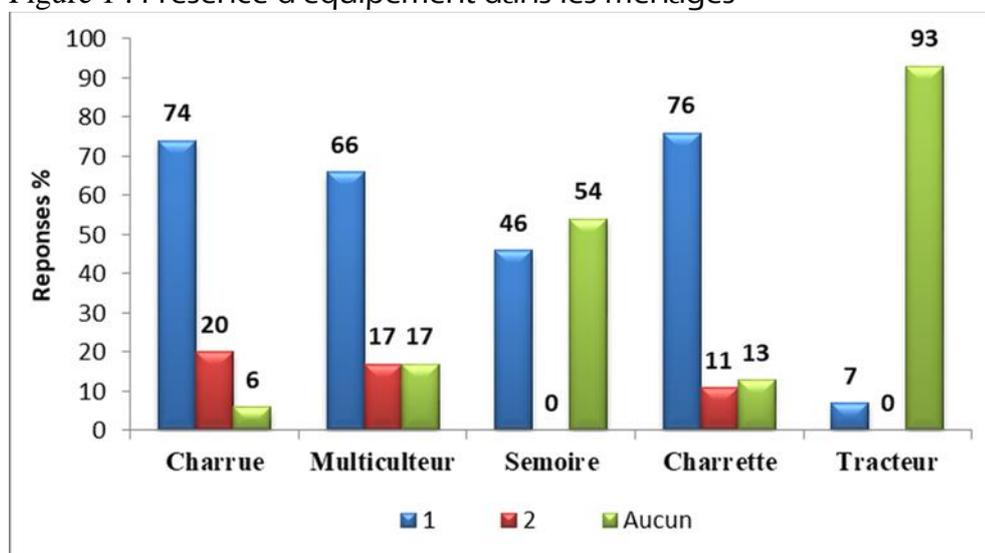
D'une manière générale, dans les coopératives de producteurs de coton, la satisfaction des besoins des adhérents est très discutable. À l'intérieur des cercles de caution solidaire, il existe des producteurs extrêmement pauvres qui ne disposent d'aucun équipement agricole, quatre (4) cas ont été recensés dans la coopérative, mais ils sont obligés d'y rester pour bénéficier des intrants comme l'engrais et les pesticides. La contradiction réside dans les faits que le cercle de caution solidaire qui devrait logiquement permettre à tous les coopérants de posséder des équipements agricoles ne le fait pas au risque d'être obligé de rembourser ledit crédit à la place du déficitaire. Ainsi, les producteurs démunis généralement déficitaires n'auront jamais accès à l'équipement à travers la coopérative. Personne ne veut prendre le risque de les soutenir sous peine de rembourser ledit crédit. Par contre les grands producteurs disposant d'une surface financière assez grande, ont l'avantage de se procurer des équipements à travers la caution solidaire. La différenciation sociale entre producteurs qui ne bénéficient pas d'avantages identiques à l'intérieur de la même organisation est aussi source de frustration de certains producteurs. Cette différenciation sociale devient plus visible quand on observe également le niveau d'équipement des producteurs, la disponibilité, des têtes de troupeaux, etc. Cette différenciation est aussi cause de vulnérabilité.

La pratique actuelle de la gouvernance à l'intérieur de cette coopérative n'a pas permis de réduire la vulnérabilité des groupes sociaux. Par contre dans une étude réalisée par Anne-Marie 2014, on retient que les coopératives ont le potentiel de réduire les inégalités sociales. Elles participent à l'inclusion sociale des populations défavorisées, bien souvent, les jeunes et les femmes, ainsi que les personnes vivant dans la pauvreté. Les coopératives peuvent aussi réduire la vulnérabilité des populations défavorisées en encourageant l'entraide qui leur garantit un filet de protection minimale. Enfin, dans plusieurs pays, elles permettent que de nombreuses personnes démunies, souvent des femmes, puissent avoir accès à une habitation adéquate.

En plus des données qualitatives obtenues, des données quantitatives ont été recueillies auprès des producteurs de coton à partir d'un questionnaire élaboré à leur intention. L'objectif recherché était de connaître certains paramètres comme: la possession de charrue, de bœufs de labour, le processus de prise de décision, les défis auxquels les producteurs sont confrontés, etc. Les résultats ainsi obtenus se présentent comme suit:

4.2.1. Présence d'équipement dans les ménages : les équipements présents dans les ménages et qui ont fait l'objet de notre enquête sont illustrés dans la figure 1.

Figure 1 : Présence d'équipement dans les ménages



Source : enquête 2016, Oumar Traore

Les données de la Figure 1 font état de la possession de l'équipement par les producteurs. Cet équipement concerne la charrue, le multiculteur, le semoie, la charrette et le tracteur.

De l'analyse des données de la figure 1, on peut conclure ce qui suit :

- 70% des producteurs enquêtes ne disposent qu'une charrue ,20% disposent de 2

charrues contre 6% des producteurs qui ne d'aucune charrue.

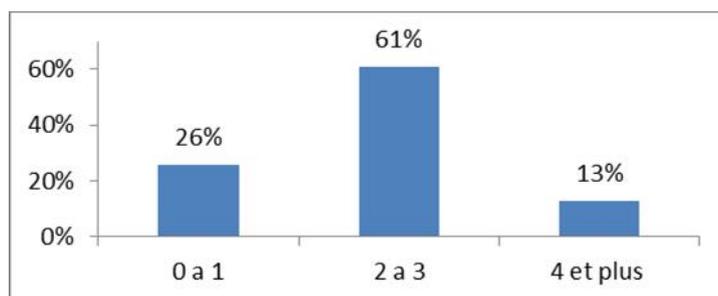
- 66% des producteurs possèdent un multiculteur contre 17% qui ne possèdent pas de multiculteurs

- 46% des producteurs enquetes possèdent un semoie contre 54% qui n'en disposent pas,

- 76% des producteurs enquetes possèdent une charrette contre contre 13% qui n'en disposent pas.

Quant au tracteur, seulement 7% des producteurs possèdent un tracteur. On constate une franche importante de producteurs se trouvent dans des difficultés pour réaliser les travaux champêtres en temps opportun, conformément au calendrier agricole. Cet état de fait les oblige de faire recours à l'entraide ou la location journalière pour labourer leur champ. Ce faible niveau d'équipement des producteurs en matériel de labour et particulièrement en charrue est révélateur d'une certaine pauvreté au niveau de cette population, d'où une situation de vulnérabilité.

b) Possession de bœufs de labour

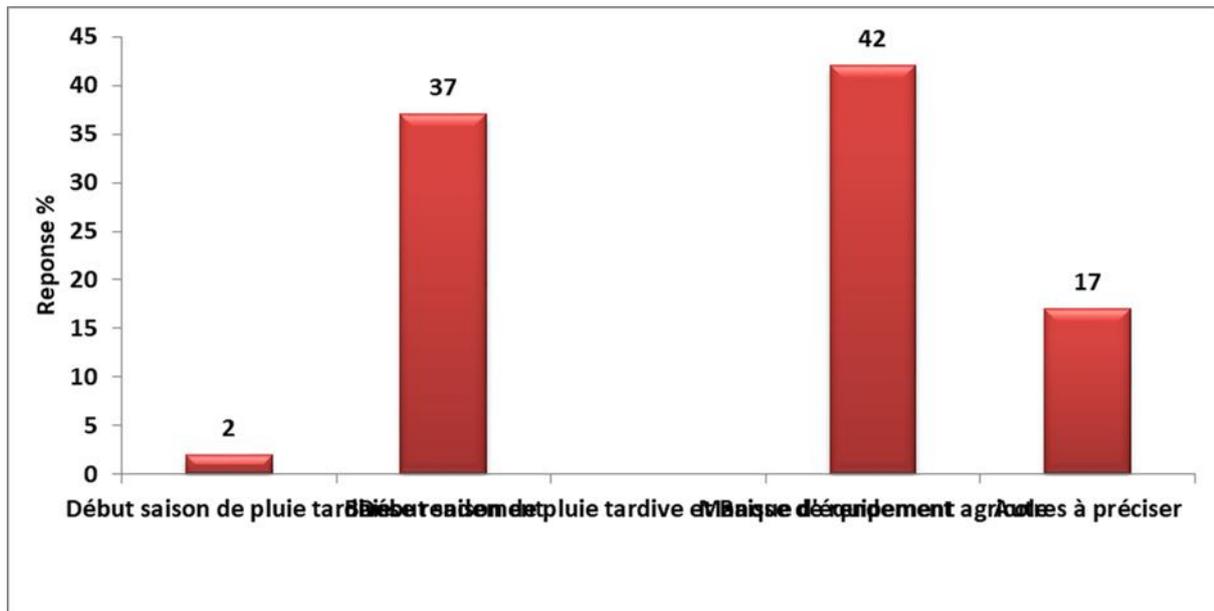


Source : enquête 2016, Oumar Traore

Figure 2 : Possession de bœufs de labour

Il ressort de la figure 2 que 26% des producteurs ne disposent pas de bœufs de labour nécessaires pour exécuter les opérations de labour. Cette franche relativement importante de producteurs est obligée soit de solliciter de l'aide auprès des tierces pour labourer leur champ ou de procéder au système de location journalière des bœufs de labour. C'est cette deuxième éventualité est la plus répandue dans le village. Ceux qui ne disposent pas de charrue sont confrontés à cette même réalité. 61% de producteurs possèdent 2 à 3 bœufs de labour, contre 13% qui disposent de plus de 4 bœufs de labour. L'absence de l'attelage complet dans un ménage est un facteur de vulnérabilité, dans la mesure où les opérations culturales sont exécutées presque en même temps.

4.2. 3. Défis auxquels les producteurs sont confrontés

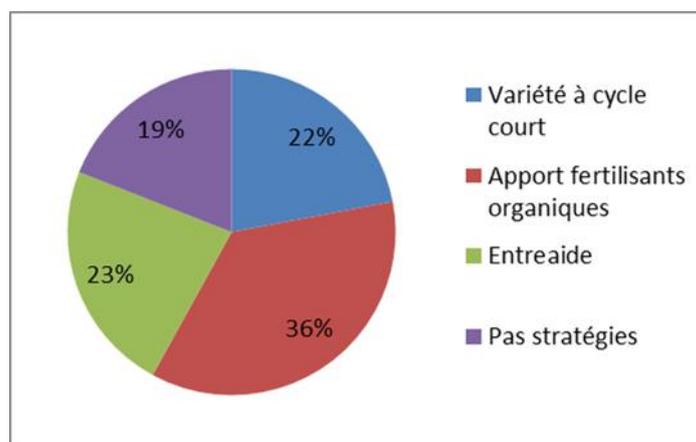


Source : enquête 2016, Oumar Traore

Figure 3: Défis auxquels les producteurs sont confrontés

Il ressort de la Figure 3 que les défis auxquels les producteurs agricoles sont confrontés sont essentiellement le manque d'équipement agricole, la baisse de rendement. Ainsi, 42% des répondants disent être confrontés au manque d'équipement agricole, 37% des répondants disent être confrontés à la baisse de rendement. À ces défis, majeurs, 17% des répondants sont confrontés la pauvreté du producteur, l'instabilité de saison hivernale, la mauvaise qualité des intrants, la famine en début d'hivernage, le manque d'alimentation pour les animaux, le manque de jachère, la mauvaise variété de coton, etc. À ceux-ci, on ajoute 2% de répondants qui pensent que l'installation tardive des pluies en début de saison hivernale d'une part et la fin précoce des pluies constitue aussi des défis auxquels les producteurs sont confrontés. Cette situation pluviométrique irrégulière oblige les producteurs à adopter d'autres stratégies d'adaptation, dont le maraîchage par exemple.

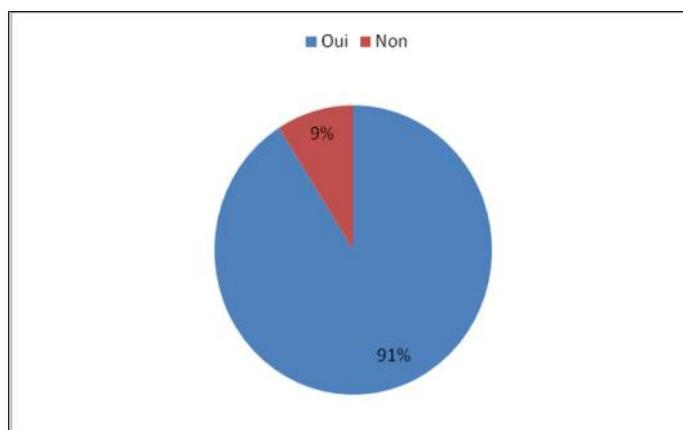
4.2. 4. Réponses aux défis



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 4 : Réponses aux défis

Il ressort de la Figure 4 que les réponses aux défis sont multiples et variées en fonction des personnes interrogées. Ainsi, 36% des personnes interrogées font des apports de fertilisants organiques pour améliorer la qualité des sols afin de rehausser les rendements, 22% des répondants utilisent soit des variétés à cycle court qui s'adaptent mieux aux variations saisonnières des pluies, et 23% des personnes interrogées font recours à l'entraide. Par contre 19% des répondants n'envisagent aucune stratégie pour faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Selon ces derniers la culture du coton continuera en dépit des problèmes qu'elle entrainera sur le niveau de vie des producteurs.

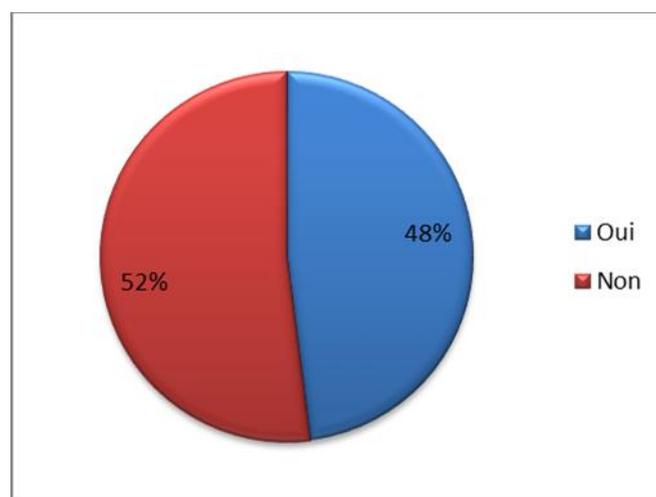
4.2. 5. Variation des superficies de coton



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 5 : Variation des superficies de coton

Il ressort de la Figure 5 que 91% des personnes interrogées, ont procédé à des variations de superficie de coton cultivée, seulement 9% de producteurs n'ont pas varié leurs superficies de coton. Les raisons évoquées pour la variation de superficie sont : l'installation tardive des pluies, la peur de l'endettement, le manque d'équipement, la division de la grande famille, les difficultés financières, la pratique du maraîchage. Il faut signaler que le maraîchage est de plus en plus pratiqué par une frange de la population (22 cas recensés) pour combler le manque à gagner sur les revenus de coton. Douze (12) cas abandonnés ont été recensés, dans notre échantillon pendant notre enquête.

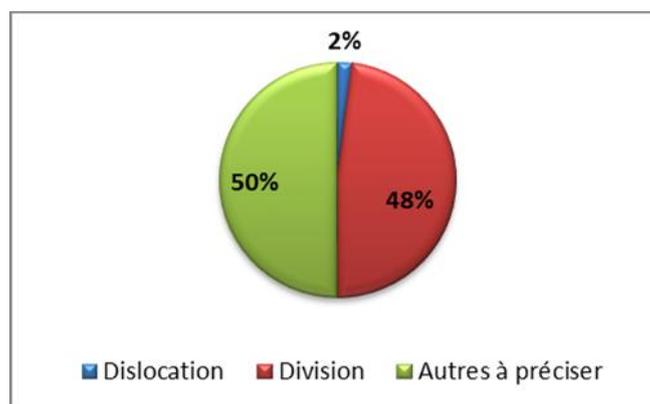
4.2. 6. Culture au compte de la grande famille



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 6 : Culture au compte de la grande famille

Il ressort de la Figure 6 que 52% des producteurs interrogés cultivent pour le compte des ménages contre 48% qui cultivent pour les grandes familles. De plus en plus, le phénomène d'éclatement des grandes familles est observé. Ce sont le plus souvent les jeunes qui se détachent de l'unité d'exploitation familiale pour des raisons de mauvaise gestion financière du chef d'exploitation. Ils n'ont généralement pas d'attelage complet, en général, ils bénéficient d'une redistribution partielle des parcelles généralement pauvres de l'exploitation d'origine.

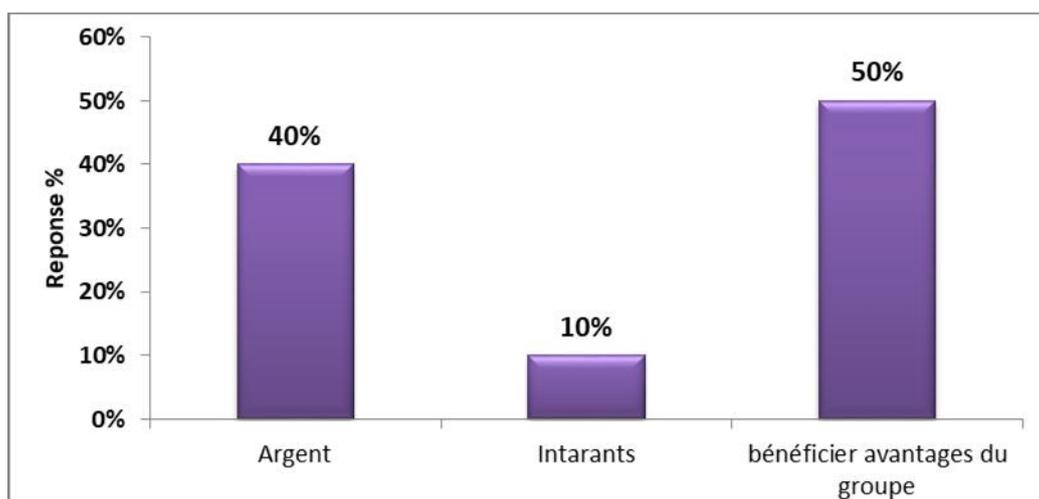
4.2. 7. Raison de la culture au compte du ménage



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 7 : Raison culture au compte du ménage

Il ressort de la Figure 7 que les raisons évoquées par les répondants de cultiver au compte du ménage sont : la division des grandes familles, pour 48% des réponses, la dislocation des grandes familles, 2% des réponses et 50% pour diverses raisons. Parmi ces raisons, ils ont fréquemment cité : la pauvreté, la recherche de ressources financières additionnelles, la diversification des sources de revenus (par le maraîchage par exemple), aussi, le manque d'équipement, les tensions au sein de la grande famille sont évoquées.

4.2. 8. Motivations pour la coopérative

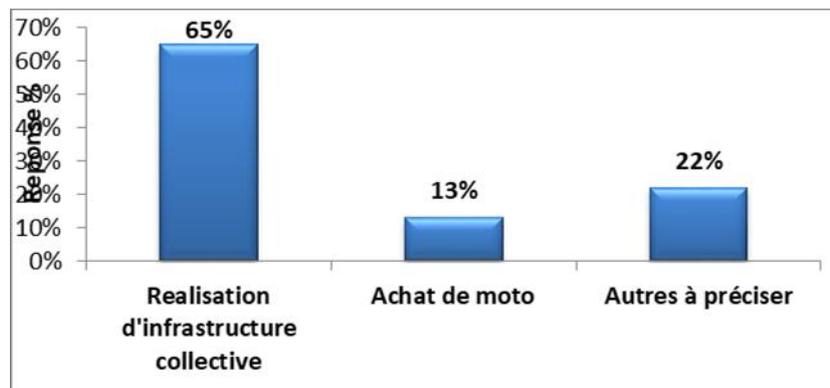


Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 8 : Motivations pour la coopérative

Il ressort de la Figure 8 que les raisons pour lesquelles les membres adhérents à la Société Coopérative des Producteurs de Coton (SCPC) sont essentiellement de trois sortes à savoir :

bénéficier des avantages du groupe, avoir accès aux intrants et se procurer de l'argent. Ainsi, 50% des répondants sont membres pour bénéficier des avantages du groupe, 40% des répondants sont membres pour avoir de l'argent et 10% sont membres pour accéder aux intrants.

4.2. 9. Exemples de prises de décision dans l'AV

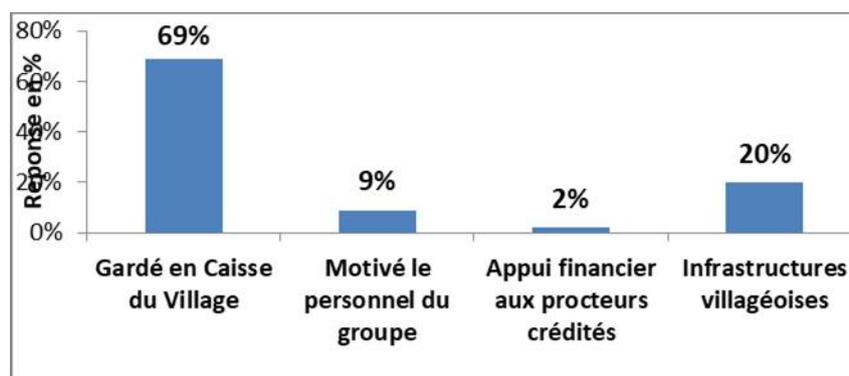


Source : enquête 2016, Oumar Traore

Figure 9 : Exemples de prises de décision dans l'AV

Il ressort de la Figure 9 que toutes les décisions sont prises en assemblée générale. 65% des décisions sont prise dans le cadre de la réalisation d'infrastructures collectives, 13% pour l'achat de moto et 22% pour autres. Dans la catégorie de autres, il faut comprendre : la motivation de l'équipe dirigeante de l'AV, l'organisation des sacrifices coutumiers du village, les dépenses liées à l'accueil des étrangers, les missions de l'AV, etc. Quant aux infrastructures collectives, il s'agit de : la construction d'école, de centre d'alphabétisation, de forage, de centre de santé, etc. Ce résultat est confirmé par (Isabelle Ferreras 2012) à partir de la distinction classique entre démocratie « participatives » qui exige que « chaque personne concernée par une décision doive participer à la discussion sur la norme » et démocratie « représentative » selon laquelle chaque personne doit « peser autant qu'une autre dans le règlement de la procédure par laquelle la norme sera établie ».

4.2. 10. Gestion des frais de marché dans l'AV

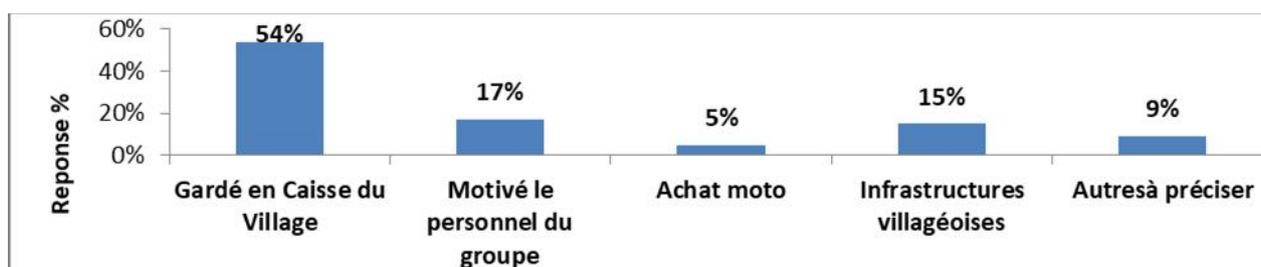


Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 10 : Gestion des frais de marché dans l'AV

Il ressort de la Figure 10 que, 69% des personnes interrogées affirment que les frais étaient gardés dans la caisse du village, 20% des répondants affirment que les frais de marché servaient à la réalisation des infrastructures villageoises, 9% disent que ces frais de marché étaient destinés à motiver les responsables de l'AV et 2% pensent que les frais permettaient de secourir des producteurs en cas de difficultés à travers des petits crédits.

Le frais de marché est un montant de 5000 FCFA/tonne que la CMDT versé au village, à la fin des opérations de commercialisation du coton. Selon le chef ZAER que nous avons interrogé, c'est le prix de la motivation pour les activités de pesées et d'embarcation de coton dans les véhicules de transport.

4.2. 11. Gestion des frais de marché dans la SCPC

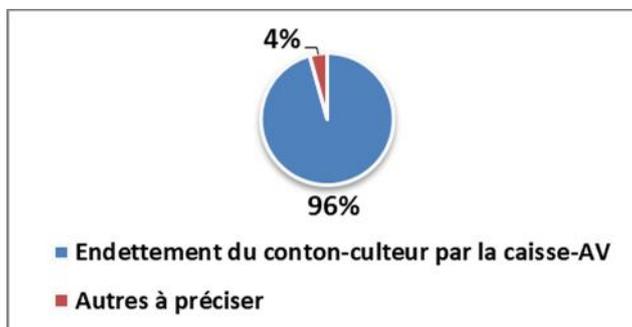


Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 11 : Gestion des frais de marché dans la SCPC

Il ressort de la Figure 11 que, 54% des répondants pensent qu'ils sont gardés dans la caisse villageoise, 17% affirment que les frais de marché sont destinés à motiver les responsables de la SCPC, 15% disent que ce montant est destiné à réaliser des infrastructures villageoises. 5% pour l'achat de moto et 9% pour autres. Dans le lot de "autre" il faut comprendre, l'organisation des sacrifices coutumiers du village, les dépenses liées aux

déplacements des responsables de la SCPC pour les causes du village, la réception des étrangers officiels du village, etc.

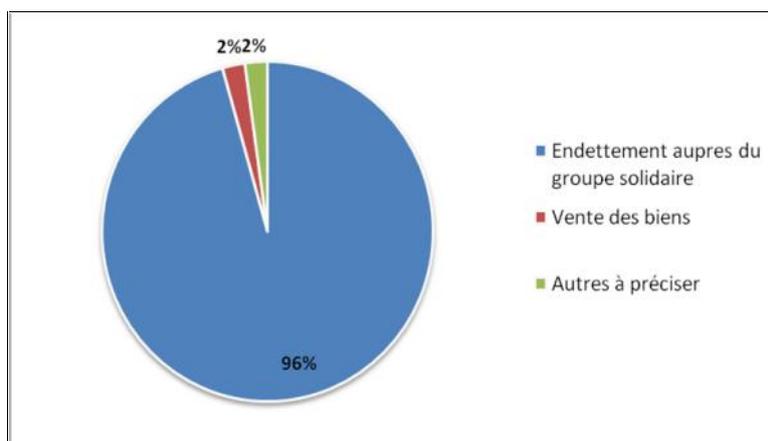
4.2. 12. Remboursement crédit dans l'AV



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 12 : Remboursement crédit dans l'AV

Il ressort de la Figure 12 que 96% des personnes interrogées affirment que la caisse de l'AV préfinançait les crédits de producteurs, c'est-à-dire que le fonds de la caisse villageoise garantissait les crédits des producteurs à travers un système d'endettement interne. Seulement 4% affirment avoir remboursé les crédits suite à des ventes de biens du producteur (boeufs de labour par exemple). Il faut noter que ces cas de figures sont observés lorsque la caisse ne pouvait plus soutenir tous les crédits encourus par les producteurs du village.

4.2. 13. Remboursement crédit dans la SCPC

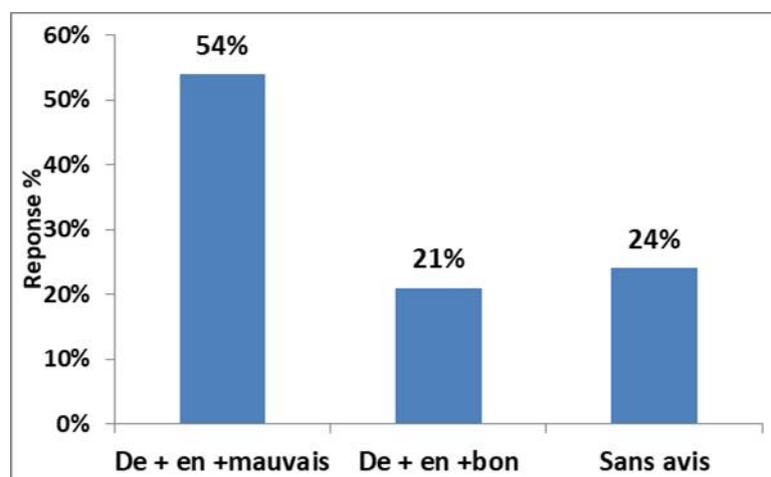


Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 13 : Remboursement crédit dans la SCPC

Il ressort de la Figure 13 que 96% des personnes interrogées affirment que les crédits sont remboursés à travers l'endettement des producteurs auprès des groupes solidaires. Par

groupe solidaire, il faut comprendre qu'à l'intérieur de la SCPC, des petits groupes de cinq producteurs ont été constitués sur la base des affinités sociales. Chaque membre s'engage à garantir les crédits de celui qui sera déficitaire en fin de campagne. Cet engagement oblige le remboursement intégral des crédits contractés par les producteurs excédentaires, 2% des producteurs affirment avoir remboursé les crédits à la suite de la vente de biens qu'ils possèdent. Force est de constater que les débiteurs sont généralement victimes de harcèlement, et de propos humiliants de la part des gros producteurs. Cette situation inconfortable oblige ainsi les débiteurs à vendre leurs biens. Cela est confirmé par DEMBELE et JEROME, 2015.

4.2.14. Appréciation de la CMDT par les producteurs :

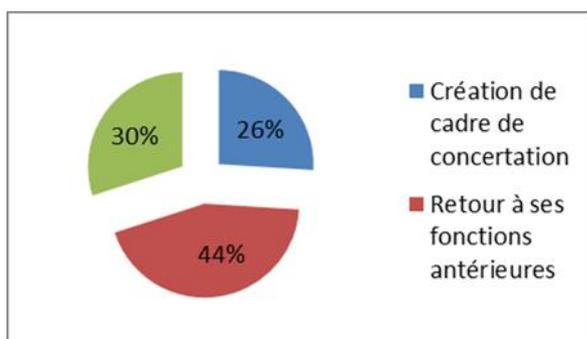


Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 14 : Appréciation de la CMDT par les producteurs

Il ressort de la Figure 14 que 54 % des personnes interrogées pensent que les rapports sont de plus en plus mauvais entre la CMDT et les producteurs, contre 21% qui disent que les rapports sont de plus en plus bons et 24% sont sans avis.

Les arguments avancés par ceux qui trouvent les rapports de plus en plus mauvais avec la CMDT s'appuient sur les faits suivants : le retrait de la CMDT de ses fonctions anciennes notamment la construction de pistes rurales, l'organisation des formations intensives d'alphabétisation, la réalisation d'infrastructures communautaires, etc. Aussi, selon ces personnes le rôle d'encadrement de la CMDT sur les techniques culturelles n'est plus à hauteur de souhait. La tendance de ceux qui trouvent les rapports de plus en plus bons s'appuie sur l'argument d'un transfert de compétence de la CMDT aux producteurs en vue de leur autonomisation.

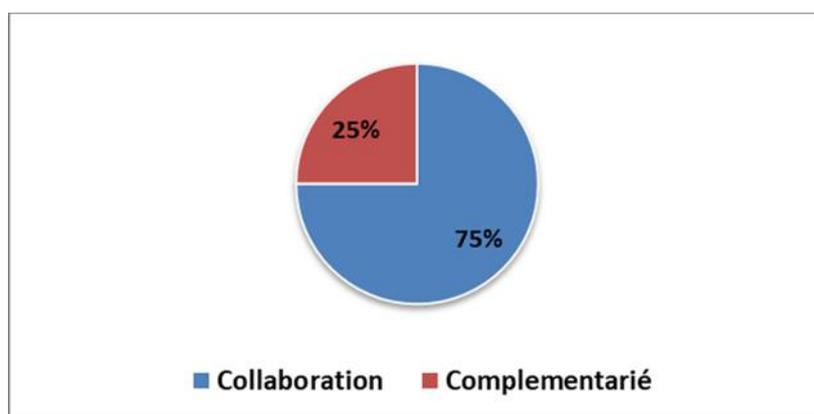
4.2. 15. Proposition de solution



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 15 : Proposition de solution

Il ressort de la Figure 15 que 44% des producteurs pensent que la CMDT doit retourner à ses fonctions antérieures, 26% des personnes interrogées pensent qu'il faut créer un cadre de concertation entre la CMDT et les producteurs, et 30% des répondants avancent plusieurs arguments dont : la mise en place d'un fonds spécial pour secourir les producteurs en cas de désastres (sécheresse, inondation, etc.), l'offre d'intrants de qualité, le paiement des ristournes aux producteurs, le paiement de l'argent de coton aux producteurs dans un temps raisonnable d'un mois après l'enlèvement du coton.

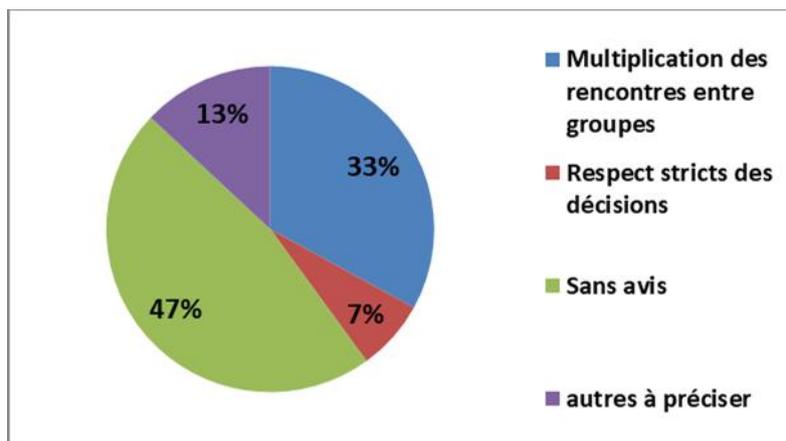
4.2. 16. Relation entre SCPC et autorités villageoises



Source : enquête 2016, Oumar Traore
Figure 16 : Relation entre SCPC et autorités villageoises

Il ressort de la Figure 16 que 75% des personnes interrogées affirment que les relations qui existent entre autorités villageoises et SCPC sont celles de la collaboration, contre 25% de personnes qui trouvent que c'est plutôt complémentarité qui existe entre la SCPC et les autorités villageoises.

4.2. 17. Propositions de solution entre SCPC et autorités villageoises



Source : enquête 2016, Oumar Traore

Figure 17 : Propositions de solution entre SCPC et autorités villageoises.

Il ressort de la Figure 17 que pour l'amélioration des relations entre les autorités villageoises et la SCPC, plusieurs solutions ont été proposées par les personnes interrogées. Ainsi, 33% des répondants pensent qu'il faut multiplier les rencontres entre les deux entités, 7% des personnes interrogées pensent qu'il faut mettre en œuvre les décisions prises. Par contre 47% des interviewés sont sans avis par rapport à cette question.

IV. ANALYSE SYSTÉMIQUE DES DIFFÉRENTS ACTEURS

Pour mieux comprendre les relations entre les différents acteurs au sein de l'AV et de la SCPC, nous allons nous servir d'une approche communément appelée approche systémique ou analyse systémique des différents acteurs en présence. L'analyse systémique est une approche globale qui invite à prendre de la hauteur pour observer les relations entre les éléments d'un ensemble, d'un système ou d'un groupe, sans s'attarder sur les éléments eux-mêmes. Il consiste à voir en quoi les comportements de chacun participent à l'équilibre du système. Dans le cas échéant, on pourra procéder à un changement de contexte pour faire évoluer les attitudes et comportements. L'analyse systémique offre de nouvelles perspectives et des ressources pour traiter les situations difficiles.

Dans le cas de l'AV comme la SCPCP, il existe une multitude d'acteurs en relation les uns avec les autres. Les principaux acteurs sont l'Etat à travers le ministère de l'Agriculture et ses services déconcentrés, la CMDT, l'APCAM, qui agit au nom des producteurs agricoles, les syndicats de producteurs agricoles, les organismes financiers (BNDA et Kafo jiginew), les producteurs au niveau village, les collectivités territoriales et les commerçants. Les relations sont soit fonctionnelle (entre la CMDT et les producteurs et les services financiers), informelles (entre producteur et commerçants qui achètent de façon informelle le coton), conflictuelle (entre la CMDT et les commerçants qui achètent parallèlement le coton), ou de collaboration/ partenariat/accompagnement enfin les relations sont d'ordre syndical (syndicats de producteurs et CMDT).

4.1 Analyse systémique de l'AV

Les différents acteurs en présence sont: l'Etat central, à travers l'administration, la CMDT et ses services déconcentrés, les services bancaires (BNDA et Kafo jiginew), l'APCAM, le syndicat des producteurs de coton, les services techniques de l'Etat (agriculture, élevage, pêche, hydraulique, etc.), les commerçants, les producteurs et le village à travers sa caisse. Quant aux institutions financières, elles accordent des crédits aux producteurs en tenant compte des conseils de la CMDT qui maîtrise non seulement les capacités de producteurs, mais également leur niveau d'endettement. S'agissant des syndicats de producteurs, ils jouent un rôle de plaidoyer /lobbying auprès de la CMDT pour la défense des intérêts des producteurs dans une perspective d'amélioration de leur condition de vie à travers un prix rémunérateur au kilogramme de coton graine par exemple. Enfin, les commerçants jouent un rôle d'appui financier informel aux producteurs à travers des petits crédits ou même, facilite l'acquisition de matériel de travail (charrue, houe, etc.)

4.2. Analyse systémique de la SCPC

Les acteurs en présence dans le cas de l'AV sont presque les mêmes que dans le cas de la SCPC. Un des changements constatés ici, c'est la présence de l'APCAM plus structurée avec plus de prérogatives. Parmi celles-ci, on note sa participation à la fixation du prix du coton grain, l'octroi des marchés de fournitures d'intrants, etc. Aussi, les mouvements syndicaux sont plus structurés depuis le niveau local au niveau national. En dépit de cette structuration, les producteurs se voient emballés dans un système dont la grande majorité ne comprend pas. Pour eux la SCPC a été parachutée contrairement à l'AV. L'accès aux crédits agricole est dorénavant conditionné au cercle de caution solidaire, qui ne profite qu'aux producteurs disposant de moyens financiers importants.

La création de la SCPC en lieu et place de l'AV a engendré beaucoup de bouleversements qui font que les producteurs ne se trouvent plus. Il y'a aussi le retard de paiement de la vente de coton qui engendre une vente parallèle du coton graine aux commerçants locaux par les producteurs.

Actuellement l'APCAM à travers ses démembrements assure un rôle important de coordination administrative, car elle est le sommet de l'organisation des producteurs (union nationale des sociétés coopératives de producteurs de coton).

La CMDT assure essentiellement le suivi technique de la production du coton.

Les producteurs sont frustrés par l'abandon de la mission de développement rural par la CMDT et il n'y'a aucune alternative au niveau local pour la poursuite de ce secteur d'activités comme au passé (alphabétisation, pistes rurales, hydrauliques, assainissement).

Premier constat : 54 % des personnes interrogées pensent que les rapports sont de plus en plus mauvais entre la CMDT et les producteurs, contre 21% qui trouvent les rapports de plus en plus bons.

Les raisons évoquées sont fondamentalement le sentiment d'abandon des producteurs par la CMDT qui d'antan leur facilitait l'accès à l'équipement agricole sans trop de contrainte. Actuellement c'est la SCPC à travers les cercles de caution solidaire qui joue désormais ce rôle. Ainsi, nous pouvons affirmer que les producteurs adhèrent plus aux idéaux de l'AV, vue les missions que celle-ci procurait aux producteurs. Pour le bon fonctionnement de la SCPC il sera nécessaire qu'elle se réfère aux missions antérieures de l'AV pour se projeter dans le futur.

Pour faire l'analyse comparative des forces et faiblesses de la coopérative, et de l'AV, nous nous sommes basés sur deux éléments qui ont retenu notre attention, que sont: la réduction de la cohésion sociale et la diminution de l'entraide dans le village. Les

communautés en général, et celles villageoises en particulier sont caractérisées par l'entraide et la cohésion sociale. Ce sont des fondamentaux de notre société qui avaient été renforcés par le système AV. par-dessus, l'AV avait de mauvaises pratiques en matière de gestion des ressources financières, et de mauvais choix des responsables qui très souvent s'éternisaient à leur poste. Ainsi, l'avènement de la coopérative en lieu et place de l'AV, a eu l'avantage d'améliorer la gestion des finances, de la structure communautaire. Malheureusement, on a assisté à l'effritement de certaines valeurs sociétales telles que l'entraide et la cohésion sociale. Une franche importante de la population des producteurs (54%) ont de nombreux griefs contre la coopérative, qui pensent que tout leur malheur est né de leur mise en place. Pour certains, la coopérative ne sert que les intérêts de la CMDT et de l'État tout en ignorant les problèmes des producteurs.

Un producteur a dit ceci «Nous n'avons pas été impliqués dans l'avènement des coopératives comme celui de l'AV, elle a été imposée par la loi et nous sommes victimes d'une situation que nous ne maîtrisons pas. Personne n'a demandé le point de vue du producteur avant d'imposer la coopérative». Cette citation est révélatrice d'un certain désarroi ou de désaccord de certains producteurs vis-à-vis de la coopérative.

Pour ceux-ci la restructuration de l'AV en coopérative a été brusque, et n'a pas permis à tout le monde de comprendre son bien-fondé. Cette restructuration devrait se faire de façon progressive, permettant à tous les acteurs d'être au même niveau d'information. Certainement l'AV avait des difficultés en matière de gestion de ressources financières, mais elle avait aussi des acquis en termes de cohésion sociale et de solidarité. Il s'agit de nos jours de trouver une situation alternative qui préservera les acquis en termes de cohésion sociale et de solidarité tout en améliorant les aspects de gestion.

Pour ce faire, des actions de plaidoyer/lobbying doivent être engagées de la part des responsables des coopératives à travers leurs faitières, pour constituer des groupes de pression auprès du législateur pour prendre en compte ces aspirations sociales. Il faut déjà noter qu'en dehors des faitières, les coopératives disposent de structures syndicales pour la défense des intérêts de leurs membres. Une mutualisation des efforts des faitières et des syndicats permettra d'engager des discussions avant l'adoption des lois nationales afin de prendre en compte les besoins réels des populations en matière de cohésion sociale et de solidarité. Il est évident que nous appartenons à des ensembles régionaux et sous régionaux, dont l'un des objectifs est l'intégration. Les textes qui régissent ces ensembles doivent être des facteurs de renforcement de la cohésion sociale et l'entraide de nos commu-

nautés respectives, surtout ceux qui s'adressent spécifiquement au monde rural. Vouloir imposer des lois dans l'optique d'un regroupement sous régional qui ne tient pas compte des valeurs de solidarité et de cohésion sociale constituerait un danger pour les personnes les plus vulnérables dans les villages. Cette conclusion est corroborée dans le Rapport national sur le développement humain (Congo 2005): la gouvernance politique, telle qu'elle a été conduite depuis l'indépendance en 1960 a créé les conditions d'une fracture sociale qui a brisé les chaînes de solidarité sociale et la cohésion sociale.

Impact sur l'amélioration de la vie des producteurs

De l'avis de la grande majorité des personnes interrogées (61%), l'AV a offert beaucoup plus de services aux producteurs en termes d'amélioration des conditions de vie par rapport à la coopérative. Parmi ces services, on note la réalisation d'infrastructures communautaires comme les écoles, les centres d'alphabétisation, les forages, les centres de santé. Des producteurs ont pu se procurer l'équipement agricole complet, d'autres se sont construit des maisons en tôles, et disposer de troupeaux d'animaux. Aussi, l'organisation des sessions intensives d'alphabétisation a permis d'avoir des neoalphabètes dans les villages et par conséquent de faciliter l'exécution des tâches dévolues à l'association en matière de remplissage des documents de gestion et la pesée du coton-grain. Elle a favorisé la cohésion sociale, l'entraide au sein du village. La caisse villageoise garantissait les crédits agricoles des producteurs en fonction de la disponibilité du fonds qu'il disposait. Ainsi, le paysan se trouvait à l'abri de la vente de ses biens pour rembourser les crédits de campagne sauf en cas de force majeure.

Avec l'avènement des coopératives, et selon les résultats de l'enquête que nous avons menée auprès des producteurs, les conditions de vie des producteurs ne se sont pas significativement améliorées pour les producteurs de coton. Les exemples de vente de bien surtout les bœufs de labour sont courants. À la fin de la campagne 2014-2015, trois (3) producteurs ont été obligés de vendre des bœufs pour rembourser le cercle de caution solidaire, contre deux (2) cas de vente lors de la campagne 2015-2016. Pour parer à de telle éventualité, le cercle de caution a été mis en place. Il faut noter que le cercle de caution solidaire est une initiative des responsables de la CMDT, dont l'objectif principal est le recouvrement des crédits agricoles qu'elle octroie aux producteurs. Ici, les producteurs excédentaires garantissent les crédits des producteurs déficitaires, quelle que soit l'issue de la campagne. Les membres d'un même cercle de caution solidaire se constituent volontairement sur la base de la confiance mutuelle. La caution solidaire est devenue un élément de pression sociale entre les membres pour non seulement s'encourager à travailler davantage d'une part et

d'autre part à se conseiller afin de minimiser les niveaux d'endettement respectifs. Mais, de plus en plus le cercle de caution solidaire fait l'objet de beaucoup de critiques, de la part des petits producteurs dont le principal grif est le manque de solidarité entre des membres du même cercle de caution, résultat est confirmé par DEMBELE et JEROME, 2015.

Il existe aussi avec l'avènement des collectivités locales un conflit de compétences entre celles-ci et les services techniques notamment les services des eaux et forêts. Les populations se fient aux conventions locales pour la gestion des ressources naturelles (établies entre les populations et les collectivités locales) alors que les services des eaux forêts estiment que cela relève uniquement de leurs compétences

V. CONCLUSION

D'une manière générale la présente étude nous a permis de vérifier l'hypothèse selon laquelle les groupes sociaux sont diversement affectés par les effets de la gouvernance des institutions autour du coton dans le village d'étude. Aussi, beaucoup d'enseignements sont tirés en matière de gouvernance tant au sein du village, qu'au sein et autour de la coopérative. Au niveau du village l'analyse de la gouvernance a permis de comprendre qu'il y'a un conflit entre deux modes de gouvernance: le mode communautaire (local) à travers des conventions et celui national à travers les lois et textes, décrets, etc. Entre les deux formes, il y'a lieu de trouver un consensus à travers l'application de textes de la décentralisation. En termes de faiblesse dans la gouvernance des coopératives, l'étude a pu noter l'effritement de la cohésion sociale qui se traduit de manière visible par l'éclatement des grandes exploitations au profit des exploitations nucléaires, la réduction de l'entraide communautaire, mais aussi le dysfonctionnement du cercle de caution solidaire consécutif à l'ébranlement de la confiance entre producteurs. Il faut noter que ce système de caution solidaire, oblige les meilleurs exploitants à régler les dettes des paysans insolubles. Cette situation n'a pas permis à tous les membres de bénéficier les mêmes avantages, créant une différenciation sociale entre les adhérents du même groupe solidaire. Au niveau villageois, la cohésion sociale est ébranlée. Cela est de nature à rendre certaines couches sociales plus vulnérables aux risques. Il faut également noter que l'érection des AV en société coopérative s'est opérée de manière brusque, n'a pas permis à tous les acteurs de comprendre le bien-fondé de cette structure. En termes de force, on peut citer une relative transparence dans la gestion des ressources financières, et l'implication de toutes les parties prenantes dans les prises de décisions et leur mise en œuvre, concernant la vie du village.

De l'analyse des résultats de l'étude, on constate également qu'il existe de grandes différences entre les exploitations, en termes de possession d'équipements agricoles, de bœufs de labour, etc. Certaines exploitations disposent de l'équipement complet (tracteur, charrue, multiculteur, charrette, semoir, des bœufs de labours, de petits troupeaux et des moyens de déplacement), ils constituent 6% des producteurs enquêtés, contre 6,2% des producteurs enquêtés ne disposent pas de charrue. Cette dernière franche des producteurs est obligée de faire recours à l'entraide pour travailler leur champ. Ces groupes sociaux sont particulièrement vulnérables aux risques, car ne pouvant ni travailler en temps opportun les champs, ni faire suffisamment d'apports de fumure organique, et

encore moins d'entretenir convenablement les champs. Cet état de fait aura comme conséquence la réduction des revenus des champs et spécifiquement ceux du coton qui sont exigeants en apport organominéral et traitements phytosanitaires. Si les problèmes de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité qui ont provoqué les premières réflexions et expériences coopératives, force est d'admettre que, malheureusement, ces phénomènes existent toujours.

VI. PERSPECTIVES

Les SCPC, après presque une décennie d'existence, peinent à jouer pleinement le rôle qui est le leur dans un environnement très difficile, marqué par plusieurs types d'aléas dont la baisse de production et de productivité du coton, les effets des changements climatiques notamment la mauvaise pluviométrie, la mauvaise pluviosité, l'installation tardive et la fin précoce des saisons de pluies.

Il faut développer un mécanisme pour renforcer financièrement les cercles de caution afin de supporter les producteurs déficitaires. Des réflexions doivent être menées dans ce sens pour donner plus de chance aux producteurs pauvres de pouvoir vivre dignement de leur activité.

Egalement les SCPC ont besoin d'un accompagnement surtout en matière de gestion de façon à leur doter de compétence permettant une meilleure maîtrise de leur endettement interne.

Pour une bonne gouvernance des coopératives, il est important de développer un programme de renforcement des capacités des membres à travers la réalisation des sessions d'alphabétisation des producteurs sur des thématiques qui pourront être entre autres: la vie coopérative, la cohésion sociale dans la coopérative etc. Des actions d'animation et de sensibilisation doivent être mises en œuvre pour mieux expliquer la coopérative dans son ensemble. Aussi, il sera important de mettre fin au cumul de fonctions constaté au sein de la coopérative. Les faitières doivent engager des actions de plaidoyer auprès de l'État pour créer un environnement économique, politique propice à l'émergence des coopératives.

Les textes régissant les coopératives doivent faire l'objet de beaucoup d'attention de la part des législateurs pour ne pas mettre en péril la cohésion sociale et l'entraide qui sont des vertus cardinales de notre communauté permettant de réduire significativement la vulnérabilité aux risques des populations les plus démunies.

VI. ANNEXES

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andre M, 2008. Le paradigme coopératif, inscrit dans une histoire, Paris : Éditions ouvrières; MARTIN, André (2008) 56p.
- Anne-Marie D, 2014. Femmes et mouvement coopératif dans la Francophonie, 15p.
- Arouna. K. 2014. Mécanismes de gouvernance et Performance de la filière coton du Mali, Thèse de Doctorat, Université d'Angers, 2011306p.
- Calame P, 2008. Articulation des échelles de gouvernance: une question omniprésente, mais refoulée parce qu'elle heurte de front la théorie politique classique, 7p.
- Darine B, 2013. Essai de définition du concept de gouvernance, 45p.
- Dembele et Jerome 2015. Caution solidaire, une contrainte au développement de la culture du cotonnier dans la région de Sikasso au Mali, 24p.
- Emmanuel H, 2002. Etude du concept de vulnérabilité une notion d'avenir, 48p.
- Fabrice O, 2012. Exploration d'une Méthode d'Évaluation de la Vulnérabilité des Systèmes Essentiels d'une région face aux extrêmes météorologiques dans un contexte de changements climatiques, 144P.
- Franck B, 2013. Enjeux de gouvernance et de réglementation pour le mouvement coopératif du secteur financier dans le contexte contemporain, 172p.
- Franck B, 2013. Enjeux de la Gouvernance et de Réglementation pour le Mouvement coopératif du Secteur financier dans le contexte contemporain : France et Québec, 172p.
- Gilles P, 2011. La problématique gouvernance, Centre d'études en gouvernance Université d'Ottawa 24p.
- Girard J-P, 2008. « Les coopératives de solidarité: pour renforcer la cohésion sociale? Synthèse d'une recherche », 44p.
- Holec et Jolivald, 1999. Regards Croisés Sur la Gouvernance, 472p.
- Isabelle L et Pier-Olivier A, 2012. La gouvernance: tenter une définition, 37p.
- Maimouna K. S, 2012. Capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des terres pour l'adaptation à la variabilité et au changement climatique au Mali, 84p.
- Marie-Josèphe D, 2012. Caractérisation des stratégies d'adaptation au changement climatique en agriculture paysanne, Avec l'appui de: 50p.

Marielle F, 2007. Vie d'un ensemble choral, quels outils pour gerer la dynamique du groupe, 40p

Patrice S, et Marie O.A, 2000. Etude qualitatives des acteurs économiques, Association-Mutuelles-Coopératives, 91p.

Patrick D et Bénédicte F, 2004. Économie sociale, emploi et protection sociale dans un État faible: le cas d'Haïti 17p.

Sandra. H, 2011, Baromètre de la cohésion sociale Pour l'opinion, la cohésion sociale repose sur les efforts de chacun et l'action des pouvoirs publics, 90p.

Sandra. H, 2012, Baromètre de la cohésion sociale, la peur du chacun pour soi, 91p.

Théo G et Fabrice L, 2014. Le nouveau modèle coopératif dans l'espace OHADA: Un outil pour la professionnalisation des organisations paysannes ? 15p.

Rapports

Congo Rapport national des progres vers l'atteinte des objectifs du millenaire pour le developpement, Congo, 82p

Mali 2014, Rapport National sur le Développement Humain (RNDH), édition 2014, dont le thème est : « Gouvernance Socioéconomique, Politique, Sécuritaire et Résilience à la Crise 2012 au Mali 176p

Actes, lois et decrets

Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives adopté le 15 décembre 2010 à Lomé.

Décret n° 2016-0273/p-rm du 29 avril 2016 fixant le détail des compétences transférées de l'état aux collectivités territoriales en matière d'agriculture, d'aménagement et d'équipements ruraux et de protection des végétaux.

Décret n° 72-636 du 29 mai 1972, portant attribution des chefs de circonscriptions administratives et des chefs de villages, modifie par le décret no 96-228 du 22 mars 1996.

Loi n °01- 076 / DU 18 JUIL 200, Regissant les sociétés coopératives en République du Mali.

Loi N°63-21/AN-RM du 25 Janvier 1963 portant Statut Général de la Coopération en République du Mali).

ANNEXE 2. QUESTIONNAIRE

Je m'appelle Je suis étudiant à.....

Cet entretien rentre dans le cadre de mes travaux de recherche pour l'obtention du diplôme de Master. C'est dans ce cadre que nous interviewons les producteurs pour apprendre plus sur les défis auxquels ils sont confrontés et comprendre comment ils gèrent ces défis. Les réponses données au cours de l'entretien seront absolument tenues confidentielles et couvertes d'anonymat. Elles seront utilisées juste pour nous permettre d'apprendre mieux sur la vie et les besoins des producteurs. En plus, les réponses seront capitalisées dans le cadre d'une étude plus large visant à assurer des politiques et des programmes qui pourront aider les producteurs à faire face aux différents problèmes. La participation est volontaire et vous avez le droit d'arrêter à tout moment. Cependant, nous vous serons reconnaissants de bien vouloir nous dédier une partie de votre temps pour cette interview. Nous vous demandons aussi de nous autoriser à utiliser les photos, enregistrements vidéo ou de voix qui seront faits lors de ces entretiens et rencontres comme supports didactiques sur cette étude et les problèmes auxquels les producteurs font face. Les noms ne seront pas affichés sur les photos si vous ne l'autorisez pas et vous avez, à tout moment, le droit de refuser que votre photo soit prise. Voudriez-vous participer ?

Identification de l'enquête

Nom.....Prénom.....village de N'Goutjina

Niveau d'instruction.....Commune de N'Goutjina, cercle de Koutiala

Situation matrimoniale.....Sexe.....

Nombre de membres du ménage.....Hommes.....Femmes..... Enfants.....

Possession de biens de production

Charrue....., multicultureur multicultures....., bœufs de labour....., de trou-
peau ?.....Combien de têtes ?Charrette.....,

Herse....., Semoires , autres.....

Possession de moyen de déplacement

Vélo....., moto....., autres a précisé

Quelle est votre activité principale ?

Depuis quand faites-vous cette activité ?

Quels sont les défis auxquels vous avez été confrontés depuis que vous faites cette activi-
té ?

Qui sont ceux qui sont les plus affectés par ces défis et pourquoi ?

Quelles ont été vos réponses à ces défis ?

Important : Ne pas guider la réponse de la personne en faisant référence au changement
climatique. Cela doit venir de la personne elle-même.

Cultivez-vous du coton ?..... Si oui depuis combien d'années ?.....Sinon, pour-
quoi ?

Si oui, poursuivre avec les questions

Quelle est la superficie de coton que vous cultivez ?.....

Cette superficie a-t-elle subi des variations, si oui pourquoi ?.....

Cultivez-vous au compte de la grande famille ?.....ou de votre ménage ?.....et
pourquoi ?

Etes-vous membre d'une AV ? une APC ?.....une SCPC ?si non, pourquoi ?

Si oui, continuer avec

Depuis quand êtes-vous membre ?.....

Comment est née l'idée de création de ces structures ?.....

Qui peut adhérer et pourquoi ?.....

Qui ne peut pas adhérer et pourquoi ?.....

Quelles sont les conditions pour y adhérer.....

Peut-on être membre de ces structures à la fois ? Si non, pourquoi ?

Quel avantage cela vous procure ? donner des exemples davantage.....

Comment les décisions sont prises au sein de l'AV.....donner des
exemples de décisions (accès aux intrants par exple)

Quelle différence faites-vous entre AV, APC et la SCP.....

Comment les décisions sont prises au sein de l'APC

Comment les décisions sont prises au sein de la SCPC.....

Comment les frais de marché sont repartis au sein de l'AV
Comment les frais de marché sont repartis au sein de l'APC
Comment les frais de marché sont repartis au sein de la SCPC
Comment les crédits sont remboursés dans le cas de l'AV.....

Comment les crédits sont remboursés dans le cas de la SCPC.....

Lequel de ces regroupements a apporté plus d'améliorations dans la vie des paysans ?.....et pourquoi selon vous ?

Dans le cas de l'AV quels sont les liens entre les membres ?.....

Dans le cas des SCPC quelles sont les relations entre les adhérents ?.....

Quelles sont les relations avec la CMDT ?.....

Comment appréciez-vous les relations avec la CMDT ?.....

Pensez-vous que ces relations doivent changer si oui comment ?.....

Que pensez-vous du fonctionnement de l'AV.....

Existe-t-il un système de contrôle au sein de l'AV.....

Existe-t-il un système de contrôle au sein de l'APC.....

Existe-t-il un système de contrôle au sein de la SCPC.....

Que pensez-vous du fonctionnement de la SCPC.....

Quelles sont relations de la SCPC avec les autorités villageoises ?

Comment ces relations affectent les prises de décision au niveau des familles et du village ?

Qu'est ce qui doit changer dans ces relations si changement il doit y avoir ?

ANNEXE 3 : GUIDE D'ENTRETIEN (CMDT et autres INTERVENANTS)

Nom.....Prénom.....Poste occupe.....

Nombre d'années de service.....

Historique des SCPC.....

La vision de l'AV.....

Fonctionnement de l'AV.....

Le choix des responsables de l'AV.....

Le mandat des responsables de l'AV.....

Les rôles de chaque acteur (encadrement, organe de gestion et producteurs).....

La repartition des revenus de coton entre producteurs.....

La prise en charge des defcites (crédit).....

Les forces de l'AV.....

Les faiblesses de 'AV.....

Comment-est née l'idée des SCPC?.....

La création des SCPC répondait à quel besoin

a) besoin des producteurs.....b) besoin de la

CMDT.....c) besoin national....

Fonctionnement de la SCPC

Le choix des responsables de la SCPC

Le mandat des responsables de la SCPC

Les rôles de chaque acteur

Encadrement.....

Organe de gestionproducteurs.....

La repartition des revenus de coton entre producteurs.....

La prise en charge des defcites (crédit).....

Les forces des SCPC.....

Les faiblesses des SCPC.....

Quelles differences qualitatives faites-vous entre en AV et SCPC ?.....

Laquelle de ces organisations a repondu au mieux aux aspirations profondes des producteurs ?....donner des exemples concrets

Quel rôle jouent les SCPC dans les prises de décisions au niveau des familles..... ; du vil-
lage.....et du paysdonner des exemples.

Quel rôle jouent les SCPC dans la cohésion au niveau des familles.....et du vil-
lage ?.....

Si amélioration il doit y avoir qu'est ce qui doit être amélioré dans le fonctionnement de ces
structures ?et pourquoi ?.....

ANNEXE 4. PHOTOS



Séances d'interview avec des membres de la coopérative



Chef ZAER près du village



Séances d'interview avec un producteur



Périmètre maraîcher